

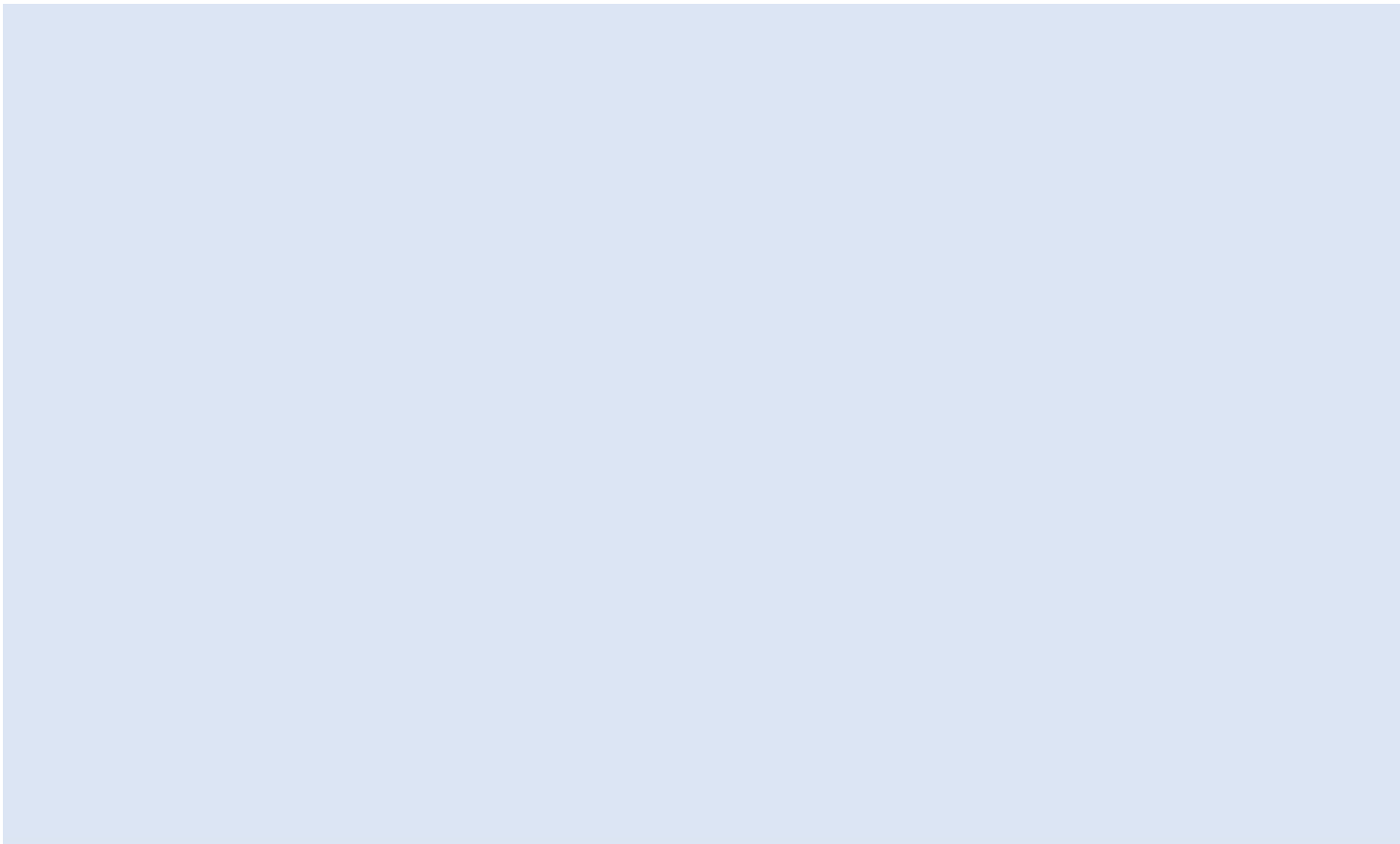


**Autorité
des marchés
financiers**

Volume 23 - Numéro 21

28 mai 2026

Bulletin



**Autorité
des marchés
financiers**

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

ISSN 1710-4149

Table des matières

		5.2 Réglementation et lignes directrices	
		5.3 Autres consultations	
		5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis	
		5.5 Sanctions administratives	
		5.6 Protection des dépôts	
		5.7 Autres décisions	
		6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	78
		6.1 Avis et communiqués	
		6.2 Réglementation et instructions générales	
		6.3 Autres consultations	
		6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
		6.5 Interdictions	
		6.6 Placements	
		6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré	
		6.8 Offres publiques	
		6.9 Information sur les valeurs en circulation	
		6.10 Autres décisions	
		6.11 Annexes et autres renseignements	
		7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	286
		7.1 Avis et communiqués	
		7.2 Réglementation de l'Autorité	
		7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
		7.4 Autres consultations	
		7.5 Autres décisions	
		8. Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière	336
		8.1 Avis et communiqués	
		8.2 Réglementation	
		8.3 Sanctions administratives pécuniaires	
		8.4 Décisions de révision	
		8.5 Annexes et autres renseignements	
		9. Régimes volontaires d'épargne-retraite	342
		9.1 Avis et communiqués	
		9.2 Réglementation	
		9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	
		9.4 Autres décisions	
		10. Agents d'évaluation du crédit	347
		10.1 Avis et communiqués	
		10.2 Réglementation et lignes directrices	
		10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit	
		10.4 Sanctions administratives	
1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	6		
1.1 Avis et communiqués			
1.2 Réglementation			
1.3 Autres décisions			
2. Tribunal administratif des marchés financiers	10		
2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF			
2.2 Avis légaux de l'Autorité			
3. Distribution de produits et services financiers	45		
3.1 Avis et communiqués			
3.2 Réglementation			
3.3 Autres consultations			
3.4 Retraits aux registres des représentants			
3.5 Modifications aux registres des inscrits			
3.6 Avis d'audiences			
3.7 Décisions administratives et disciplinaires			
3.8 Autres décisions			
4. Indemnisation	64		
4.1 Avis et communiqués			
4.2 Réglementation			
4.3 Autres consultations			
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers			
4.5 Autres décisions			
5. Institutions financières	70		
5.1 Avis et communiqués			

10.5 Autres décisions

Liste des acronymes et abréviation :

AMF : Autorité des marchés financiers
instituée en vertu de la LESF

TMF : Tribunal administratif des marchés financiers

OAR : Organismes d'autoréglementation

OCRI : Organisme canadien de réglementation des investissements

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Tribunal administratif des marchés financiers

2.1 Rôle des audiences, décisions et autres publications du TMF

2.2 Avis légaux de l'Autorité

2.1 RÔLE DES AUDIENCES ET DÉCISIONS DU TMF

2.1.1 Rôle des audiences



RÔLE DES AUDIENCES

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 mai 2026 – 9 h 30				
2024-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Artéfacts Virtuels inc., Jean Dobey Ourega et Claude Lachance Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
28 mai 2026 – 14 h 00				
2026-008	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jhon Jose Martinez Gomez (aussi connu sous les noms de John Martinez Gomez, Jhon Martinez, John Martinez Et Jhom Martinez), Jimmy Nogues, Daniel Charette, Sami Islam et INOVOCB FZ-LLC Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lauzon Ménard, Avocats	Jean-Pierre Cristel	Avis de contestation suivant la décision <i>ex parte</i> Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
2026-004	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9177-9496 Québec inc. (Inscription no 512996), Martin Houde-Bergeron (Certificat no 269761) et Sylvie Chartrand (Certificat no 106939) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Langlois Avocats S.E.N.C.R.L.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2026-011	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>NOSTRA IA prédictive inc. et David Banford Parties intimées</p> <p>Caisse Desjardins de Lévis, Valeurs mobilières Desjardins inc. et 9208-3401 Québec Inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Avis de contestation suivant la décision <i>ex parte</i></p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
28 mai 2026 – 14 h 00				
2026-014	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>9413-3030 Québec inc., f.a.s Nord Est (Inscription no 3001943381) et Sotirios Kilakos (Certificat no 138687) Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken, Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., s.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable ou d'administrateur de cabinet, de nomination d'un dirigeant responsable, de suspension d'inscription, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2026-015	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 8Twelve Mortgage Corporation (Inscription no 606914) Fadi Sahyoun (Certificat no 154038) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable ou d'administrateur de cabinet, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
28 mai 2026 – 14 h 00				
2026-010	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9332-9985 Québec inc. (Inscription no 605260) et Nicolaos Caltabanis (Inscription no 234780) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable ou d'administrateur de cabinet, de nomination d'un dirigeant responsable, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2023-027	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Raymond Charruau (certificat no : 230916), A2 Courtiers Inc. (inscription no : 606696) et André Deschênes (certificat no : 184745) Parties intimées</p> <p>Margiorit Navarro, Banque Nationale Du Canada et Caisse Populaire Desjardins Parties mises en cause</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	<p>Demande de prolongation des ordonnances de blocage</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
29 mai 2026 – 9 h 30				
2024-034	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Liam Idelson Turner Steven Finn Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>LCM Avocats inc. Battista Turcot Israel, s.e.n.c.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Accords</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc2025-028</p>
29 mai 2026 – 10 h 00				
2020-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Claude Duhamel David Cournoyer Bertrand Lussier Éric Marchant Parties intimées</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Pierre Cristel	<p>Accord avec l'intimé Claude Duhamel</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
29 mai 2026 – 10 h 30				
2025-023	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Robert Dubois Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs ou de gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdiction d'agir comme administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesure de redressement et de mesure propre au respect de la loi Et Demande de précisions de l'intimé Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2 juin 2026 – 9 h 30				
2024-011	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Vincent Latreille</p> <p>Trading Easy</p> <p>Keegan McDougall et Gabriel Martineau</p> <p>Samuel Dubois</p> <p>Cristel Berthiaume Parties intimées</p> <p>Guylain Latreille et Chantal Garneau</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), Caisse Desjardins Hull-Aylmer, Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia), PayPal Canada Co., Shakepay inc., Binance Canada Capital Markets inc., Foris Dax inc., l'Officier du Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gatineau et l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Donaldson Boissonneault</p> <p>Me Hedi Belabidi</p> <p>Donaldson Boissonneault</p> <p>Beaudry, Bertrand, s.e.n.c.r.l.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de communication et demande de levée des ordonnances de blocage des intimés Vincent Latreille et Cristel Berthiaume</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 juin 2026 – 9 h 30				
2020-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Claude Duhamel David Cournoyer Bertrand Lussier Éric Marchant</p> <p style="text-align: right;">Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalité administrative, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>
4 juin 2026 – 14 h 00				
2023-022	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean-Bernard Massé, 8868760 Canada Inc. et 9332-0547 Québec Inc.</p> <p style="text-align: right;">Parties intimées</p> <p>Banque canadienne impériale de commerce, Trust Banque Nationale, Banque TD, Caisse Populaire Desjardins et Banque de Montréal</p> <p>Gilles Bergeron Gestion SEGI Ltée</p> <p>Me Marie-Andrée Mallette Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p> <p>Houle Légal inc.</p> <p>Marie-Andrée Mallette, avocate</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de levée partielle du mis en cause Gilles Beregeron</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
4 juin 2026 – 14 h 00				
2025-018	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Haïssam Yehia Bassam, Marwa Samhat et Mohamed Hedi Bey</p> <p>Mahdi Bassam Parties intimées</p> <p>A.B., N.B, Banque Toronto Dominion, Banque Scotia, Caisses Desjardins des Grands Boulevards de Laval, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, Banque de Montréal, Banque Tangerine et Ginsberg Gingras & Associés inc. syndic dans la proposition de consommateur de Mahdi Bassam Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lavery, De Billy, s.e.n.c.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Demande de modification et de prolongation d'ordonnances de blocage et pour mode spécial de notification</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
9 juin 2026 – 9 h 30				
2024-032	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Vanessa Larivière Partie intimée</p> <p>Banque Toronto-Dominion, Banque de Montréal et FP Markets LLC Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Bureau d'aide juridique Longueuil - Droit civil</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande en suspension d'instance ou de procédures</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 juin 2026 – 9 h 30				
2026-001	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jérémy Bellisle, Antoine Normandin et Loup-Abel Côté Michael Dumoulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Boro Frigon Gordon Jones	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdictions d'opérations sur valeurs, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
11 juin 2026 – 14 h 00				
2025-028	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Rémy-Ouimette Scalabrini et Maricom inc. Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus services juridiques inc.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement et de mesure propre au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
11 juin 2026 – 14 h 00				
2026-017	<p>Me Sébastien Tisserand, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance Partie demanderesse</p> <p>Comité de discipline de la Chambre de l'assurance Partie intimée</p> <p>Olivier Hamel Partie mise en cause</p>	Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	<p>Demande de révision des décisions sur culpabilité et sanction</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
16 juin 2026 – 9 h 30				
2024-028	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michel Juneau-Katsuya et Pierre G. Fillion Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Me Arlette Nkurayija</p>	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7</p> <p>ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
18 juin 2026 – 9 h 30				
2024-035	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Serge Beausoleil et Martin Tremblay Johnson Joseph Leigh Hughes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers LCM Avocats inc. Woods s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demandes en précisions ou communication Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV
18 juin 2026 – 14 h 00				
2025-033	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Financière Greatway inc. (Inscription No. 606502) et Marlon Antonio (Inscription No. 245079) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Société d'avocats Torys s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2026-016	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>EIRM Excellence gestion de risques d'assurance Itée (Inscription no 512366), Jacques Blais (Certificat no 103392) et Serge Demers Parties intimées</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'agir à titre de dirigeant responsable ou d'administrateur de cabinet, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
18 juin 2026 – 14 h 00				
2026-007	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Groupe Financier Multi-Culturel inc., Rodelio Casil Aguirre et Emmanuel Bognessi Lemou Parties intimées</p>	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'agir comme administrateur et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
2026-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Les Conseillers en placements Kerr inc., Robert Kerr et Kristina Kerr</p> <p>Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p>	Christine Dubé	<p>Demande de pénalités administratives, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience pro forma</p> <p>Par visioconférence Salle Chambre de pratique</p> <p>ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt</p>
22 juin 2026 – 9 h 30				
2025-015	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Richard Guay, Isabelle Guay, Geneviève Guay et Gabriel Guay</p> <p>Parties intimées</p> <p>Procureur général du Québec</p> <p>Procureur général du Canada</p> <p>Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Fasken Martineau DuMoulin s.e.n.c.r.l., s.r.l.</p> <p>Bernard, Roy (Justice- Québec)</p>	Antonieta Melchiorre	<p>Audience portant sur la détermination du moment de la présentation de la requête en irrecevabilité et demande pour précisions du PGQ</p> <p>Au fond sur moyen préliminaire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 juin 2026 – 14 h 00				
2026-013	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Yanick Tessier Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalités administratives et de révocation de certificat Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
25 juin 2026 – 9 h 30				
2026-009	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Regina Slobodianiouk (Certificat no 240358) Alain Raymond, 9203-3844 Québec inc., Guillaume Lagacé et Sébastien Monette Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Luft Légal s.e.n.c.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable ou d'administrateur de cabinet, de suspension d'inscription, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
30 juin 2026 – 9 h 30				
2025-026	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Services financiers Wesley inc., Wesley Alexandre et Martin Bédard</p> <p>Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Dussault De Blois Lemay Beauchesne s.e.n.c.r.l.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, de radiation d'inscriptions, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet, de mesure de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence préparatoire</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
30 juin 2026 – 9 h 30				
2025-029	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Jean Nasrallah, Alexandre Trudeau et Joseph Alexander Felix Parkin</p> <p>Parties intimées</p> <p>FCF Inc. et ZYPTO SPOŁKA Z OGRANICZONĄ ODPOWIED- ZIALNOŚCIĄ (f.a.s. ZYPTO SP ZOO)</p> <p>Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Goulet Brière s.n.</p> <p>Goulet Brière s.n.</p>	Jean-Pierre Cristel	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, courtier, conseiller ou gestionnaire de fonds d'investissement et de mesure propre au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1</p> <p>ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 juillet 2026 – 9 h 30				
2026-002	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse 9194-0577 Québec inc. (Inscription No. 513751) et Michel Paquette (Inscription No. 156834) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Jean-Claude Dube, Avocats, S.A	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant responsable, de nomination d'un dirigeant responsable, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
7 juillet 2026 – 9 h 30				
2026-006	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Magasin Bryan inc., Kokou Nouwozan Langueh et Degna Jean Marcel Sian Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
9 juillet 2026 – 14 h 00				
2026-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Steve Saviuk Ronald Perry Martin Tremblay Leigh Hughes Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Delegatus Services juridiques inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Woods s.e.n.c.r.l.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, de refus de dispense, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdictions d'exercer l'activité de conseiller et gestionnaire de fonds d'investissement, d'interdictions d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt
21 juillet 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Christine Dubé	Demande visant à faire déclarer inconstitutionnels les articles 15.1 et 15.5 de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, casser les assignations et ordonner la remise des documents saisis Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 2 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 août 2026 – 9 h 30				
2022-027	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Jocelyn Robert, Les assurances Gaucher et Robert inc. et 7081898 Canada inc. Parties intimées Inter-Groupe assurances inc. Partie mise en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Françoise Guénette, avocate Robinson Sheppard Shapiro S.E.N.C.R.L./LLP	Jean-Pierre Cristel	Demande de l'Autorité des marchés financiers visant à faire entériner un accord Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8
27 août 2026 – 14 h 00				
2026-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Alcor et Mizar Stratégies inc. (Inscription no 606559) et Anne Martel (Certificat no 122929) Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.	Christine Dubé	Demande de pénalités administratives, de suspension d'inscription, de condition à l'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi de la loi Audience pro forma Par visioconférence Salle Chambre de pratique ID de réunion : 291 695 661 164 Code : swVijt

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
3 septembre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
8 septembre 2026 – 9 h 30				
2025-032	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Pierre-Charles Jolicoeur (Certificat n° 247812) Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Jean-Pierre Cristel	Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription et de mesure propre au respect de la loi Conférence préparatoire Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 1 ID de réunion : 294 031 450 148 Code : 2LSWE8

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 septembre 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Antonietta Melchiorre	Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 septembre 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Antonietta Melchiorre	Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
24 septembre 2026 – 9 h 30				
2023-021	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Photis Peter Pascali PyroGenèse Canada inc. Alan Curleigh Parties intimées KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. MNP S.E.N.C.R.L., S.R.L. Procureur général du Québec Parties mises en cause	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Isabella Teolis Avocate Inc. Osler, Hoskin & Harcourt, s.e.n.c.r.l./s.r.l. Isabella Teolis Avocate Inc. Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP Langlois Avocats s.e.n.c.r.l. Bernard, Roy (Justice - Québec)	Antonietta Melchiorre	Demande en arrêt des procédures Audience au fond Dans la salle d'audience Paul Fortugno Et Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 256 724 440 690 Code : HdE8aV

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
7 octobre 2026 – 9 h 30				
2024-003	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Gestion Itradecoins inc., Jésusel Alberne et Sébastien Lambert Parties intimées</p> <p>Banque Nationale du Canada, Paypal Canada Co. et Bitbuy Technologies inc. Parties mises en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Levasseur & Associés Avocats</p>	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	<p>Demande de pénalités administratives, d'interdictions d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller en valeurs, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur ou dirigeant d'un émetteur, d'un courtier, d'un conseiller et d'un gestionnaire de fonds d'investissement, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Conférence de gestion</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7</p> <p>ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH</p>
13 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Lanctot Avocats S.A.</p>	Antonietta Melchiorre	<p>Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
14 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
15 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
16 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
19 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
20 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
21 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
22 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-012	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Marie-Josée Tremblay (BDNI 1559691, certificat 133054) et Steeve Poulin Parties intimées	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers Lanctot Avocats S.A.	Antonietta Melchiorre	Demande de pénalités administratives, de radiation d'inscription, de suspension d'inscription, de mesures de redressement et de mesures propres au respect de la loi Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4 ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc
27 octobre 2026 – 9 h 30				
2025-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Randy Howard Puritt Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins	Demande de pénalité administrative et de radiation d'inscription Conférence de gestion Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
17 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée</p> <p>Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Picard Poitras Gervais avocats</p> <p>CRG avocats inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Assesseurs : Claude Girard Sylvain Poirier</p>	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
18 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée</p> <p>Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Picard Poitras Gervais avocats</p> <p>CRG avocats inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Assesseurs : Claude Girard Sylvain Poirier</p>	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
19 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée</p> <p>Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Picard Poitras Gervais avocats</p> <p>CRG avocats inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Assesseurs : Claude Girard Sylvain Poirier</p>	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
20 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée</p> <p>Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Picard Poitras Gervais avocats</p> <p>CRG avocats inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Assesseurs : Claude Girard Sylvain Poirier</p>	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
23 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée</p> <p>Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Picard Poitras Gervais avocats</p> <p>CRG avocats inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Assesseurs : Claude Girard Sylvain Poirier</p>	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>
24 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-025	<p>Autorité des marchés financiers Partie demanderesse</p> <p>Michaël Beaudoin (Certificat no 239814) Partie intimée</p> <p>Planiprêt (7105843 Canada inc.) Partie mise en cause</p>	<p>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</p> <p>Picard Poitras Gervais avocats</p> <p>CRG avocats inc.</p>	<p>Antonietta Melchiorre</p> <p>Assesseurs : Claude Girard Sylvain Poirier</p>	<p>Demande de pénalité administrative, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription, d'interdiction d'agir à titre d'administrateur, de dirigeant ou de dirigeant responsable d'un cabinet et de mesures propres au respect de la loi</p> <p>Audience au fond</p> <p>Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 4</p> <p>ID de réunion : 249 070 020 037 Code : d46xNc</p>

NO DU DOSSIER	PARTIES	PROCUREURS	JUGE(S) ADMINISTRATIF(S)	NATURE ET ÉTAPE
25 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Randy Howard Puritt Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Asseseurs : Claude Girard Sylvain Poirier	Demande de pénalité administrative et de radiation d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
26 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Randy Howard Puritt Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Asseseurs : Claude Girard Sylvain Poirier	Demande de pénalité administrative et de radiation d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH
27 novembre 2026 – 9 h 30				
2025-005	Autorité des marchés financiers Partie demanderesse Randy Howard Puritt Partie intimée	Contentieux de l'Autorité des marchés financiers	Jean-Nicolas Boutin-Wilkins Asseseurs : Claude Girard Sylvain Poirier	Demande de pénalité administrative et de radiation d'inscription Audience au fond Par visioconférence Salle d'audience virtuelle 7 ID de réunion : 268 825 609 94 Code : Bu5baH

27 mai 2026

2.1.2 Décisions

Les décisions listées dans la présente section peuvent inclure des pièces jointes. Afin d'obtenir l'intégralité de la décision incluant les pièces jointes, celle-ci peut être téléchargée directement sur le site web de SOQUIJ.

Autorité des marchés financiers c. Tremblay - 2021-026-018

<https://t.soquij.ca/Lz47K>

2.2 AVIS LÉGAUX DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ALLARD	MARC-ANDRÉ	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-22
AOUN	JONATHAN	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2026-05-19
BENELHADJ	NORA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-16
BENNOUNA	M'HAMMED	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-05-15
BONNECHOSE	LAURIANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-22
BOUFFARD	NADIA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
BOURQUE-GOMES	SÉBASTIEN	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-05-22
CECYRE	BENOIT	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2026-05-11
CÉCYRE	ALEXANDRE	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2026-05-11
CHARBONNEAU	MATTHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
COJOCARI	CRISTINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
COLELLA	AMANDA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-05-22
COUSINEAU	ALEXANDRE	FIERA CAPITAL CORPORATION	2026-05-19
CYR	YANICK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
DAIGLE	MARIE-JOSEE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-23
DEPAULT	MARIE-PIER	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-25
DEUTCHOUA NGALEU	GINETTE	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-05-19
DIALLO	OUMOU KADIATOU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-25
DUMAIS	NATACHA	SERVICES EN PLACEMENTS PEAK INC.	2026-05-20
FOURNELL	ALEX	TRANS-CANADA CAPITAL INC.	2026-05-20
GBALOU OZIGRE	CHARLES- HENRI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
GUIMOND	TRISTAN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-19

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
HERNANDEZ AGUIRRE	ARANTXA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-05-21
HERNANDEZ CLARES	SANDRA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-20
HERRERA	MABEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-25
JAMES	TAYLOR	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-05-15
KANG	JAGRAJ	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-05-25
KAY	RYAN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-05-22
LAMBERT	SOPHIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
LARIVIÈRE	MARC	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-15
LAVIGNE	FRANCE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
LEE	JACOB	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-16
LEGAULT	ANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-22
LETENDRE-ROUX	SAMUEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-15
LI	MAN	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-05-24
MAAKAROUN	LAETITIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-04-24
MALENFANT	LISA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-20
MASSÉ	PATRICE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-05-21
MAYRAND	DAVID	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-22
MBUMBA	GRACE-ESDRAS	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-05-16
MIKULIC	SUZANA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-18
MOUSERFI	TILISSA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-05-22
RAVEENTHIRAN	SANTHOSZE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-22
RAYMOND	SOPHIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-22
REEVES	JEAN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2026-05-19
ROBIDAS	JENNIFER	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-20

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
RUSSO	ALEXIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-05-19
SAAB	RITA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-05-20
SALHAB	WISSAM	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-05-25
SAMSON- CLOUTIER	JULIEN	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2026-05-19
SERMONIA	EDWIN	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-15
SEYRANOGLU	MELISA	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-05-19
SKOULAKIS	IRENE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-05-15
SODONON	EDGAR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-22
ST-LAURENT	KARINE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-18
TANGUAY	KIM	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-05-15
TITLEY	LAURENT	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-19
TREMBLAY- GOULET	MARTIN	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2026-05-20
VARDAKIS	CHRISTINA	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2026-05-22
VENTURINI	ANAIS	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-05-16

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
COUSINEAU	ALEXANDRE	FIERA CAPITAL CORPORATION	2026-05-19
FOURNELL	ALEX	TRANS-CANADA CAPITAL INC.	2026-05-20

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	

6a Planification financière

16a Courtage hypothécaire

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100146	ALEXANDRE, NICOLE	6A	2026-05-21
108441	COWEN, TERENCE	4A	2026-05-25
116818	IMBEAULT, MARC-ANDRÉ	1A	2026-05-21
116818	IMBEAULT, MARC-ANDRÉ	6A	2026-05-21
116889	JACOBS, MARIAN	4A	2026-05-20
118223	LAFLAMME, JOSÉE	4A	2026-05-22
121502	LESSARD, PIERRE	5A	2026-05-22
129479	ROSSARD, CAROLINE	4B	2026-05-20
131739	SURPRENANT, MARC	4A	2026-05-25
133938	VEILLETTE, MARTIN	5A	2026-05-22
137889	LANGLOIS, VALÉRIE	3B	2026-05-20
143820	DOUCET, CHRISTIAN	5A	2026-05-26
145377	PAQUET, ELISABETH	4B	2026-05-22
147214	NDI, NADIA	4A	2026-05-22
147433	FONTAINE, PIERRE	3A	2026-05-22
155694	CASTRILLI, JULIE	4A	2026-05-22
157526	THÉORÊT, ROLANDE	3B	2026-05-26
158829	DENIS, PATRICK	4B	2026-05-20
166770	PLOURDE, MARIE-FRANCE	4A	2026-05-25
169855	LAUZON, ALEXANDRE	4A	2026-05-25
169899	NG, WAI CHING	4B	2026-05-22
171940	POULIN, MARIE-JOSÉE	3B	2026-05-26
181439	VÉZINA, MARIE CLAUDE	4B	2026-05-22
183443	KUANG, SSU-TSUNG	4B	2026-05-27
185874	HANSCOM, PHILIPPE	1A	2026-05-27
186062	PICHÉ, ANIK	3C	2026-05-20
191653	GARNEAU, MARIE-CLAUDE	3A	2026-05-25
206930	PAQUET, KEVIN	6A	2026-05-20
206930	PAQUET, KEVIN	1A	2026-05-20
207709	BONNEAU-LAROSE, KYME	4A	2026-05-22
208178	MAYEU, OLIVIER	1A	2026-05-20
208465	VICTOR DIKAMBA, WILNER JUNIOR	4B	2026-05-26
209431	SAAD, NEVINE	3B	2026-05-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
212846	ST-GERMAIN, STÉPHANE	4B	2026-05-25
213890	CHEVALIER SAUVE, JULIEN	4A	2026-05-26
217561	L. LEPIRE, SABRINA	4A	2026-05-26
217737	BÉLISLE, KIM	3A	2026-05-26
217775	CUSSON, PASCAL	16A	2026-05-26
220548	CHORYZA-CÔTÉ, ANNIE	5A	2026-05-20
222640	HARVEY, MELISSA	4A	2026-05-22
223292	BOUTIN, MARIE-EVE	5B	2026-05-26
224833	MOUALLA, RAMZI	6A	2026-05-25
228187	INO, MARCELLE ROLANDE	4B	2026-05-21
228634	SELVON, MEL MATHIEU	4B	2026-05-26
230506	ST-HILAIRE, ANNIE	4A	2026-05-26
231741	PROVENCHER, CAROL-ANNE	4B	2026-05-21
231795	TREMBLAY-GOULET, MARTIN	1A	2026-05-25
232591	LEAL, KEVIN	3B	2026-05-25
232765	ROQUE, TRISTAN	4A	2026-05-20
232951	DEFIRST, JEAN KEKELI	2A	2026-05-25
232951	DEFIRST, JEAN KEKELI	1A	2026-05-25
233083	PEREZ-HENLEY, JOSEE	3B	2026-05-25
240442	LAJIMI, RAOUF	1A	2026-05-22
240561	BLÉ, N'GUESSAN MOÏSE THOMAS	4B	2026-05-25
241458	TAINÉ, MARIE-CHRISTINE	2B	2026-05-25
241458	TAINÉ, MARIE-CHRISTINE	1A	2026-05-25
243119	VIGNEAULT, MELISSA	4B	2026-05-26
243414	GOYETTE, LAURENT	1A	2026-05-25
243562	LAING, TWILA	3B	2026-05-21
243663	KALIPE, AMEYO ROMANCE	4C	2026-05-25
244736	GHAZI, FAISAL IBNE	3B	2026-05-21
245964	MORISSETTE, LAURIE	4B	2026-05-25
247671	BABINEAU, AUDREY	1A	2026-05-26
248734	VARDAKIS, CHRISTINA	1A	2026-05-22
249132	PANETTA, FRANCESCO	4B	2026-05-26
249191	LEGAULT, GENEVIEVE	4C	2026-05-20
249563	COLE, SHAQUANA	1A	2026-05-21
250404	AGHIOUSS, OUMAIMA	4B	2026-05-26
251014	TANO, MICHAEL	4B	2026-05-26
252444	BERGERON, TOMMY	1A	2026-05-20
253348	ROSSIGNOL, MONA-LISA	5C	2026-05-22

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
253502	MAKUALA MAYENDA, NATHAN FORTUNE	1A	2026-05-20
254610	CHBAT, MIREILLE	4B	2026-05-26
256515	DUMONT, ALEXANDRE	3B	2026-05-21
257658	SIMARD, STÉPHANIE	4B	2026-05-26
257934	JALLAD, JAYCEE	4B	2026-05-20
258554	LEBAILI, ABDELATIF	4B	2026-05-26
259790	BEN AHMED, NIZAR	4B	2026-05-26
260785	DUBOIS, KRISTOPHER	4B	2026-05-22
262405	ST-PIERRE, ELMIE	1A	2026-05-26
262409	ALVES GOUVEA, ALISSON	3B	2026-05-25
263104	RODRIGUEZ CABA, MARIEL	4C	2026-05-25
264030	MCNICOLL, SOPHIE	4B	2026-05-27
264584	EL HARIM, SAAD	16A	2026-05-21
265531	YMBA, MAIMOUNA	1A	2026-05-22
265645	CHAKO, GEORGES	4B	2026-05-20
266138	RAMETTA, DANIELE	16A	2026-05-26
266470	BOUKHNIFER, YOUNES	4B	2026-05-25
267278	EL HOURRI, AYMEN	3B	2026-05-26
267279	CARIGNAN, JOANIE	3B	2026-05-26
267931	SATTOUT, KAMAL	1A	2026-05-26
268019	PLISSON, MARIE-ASTRID	3B	2026-05-25
269060	THIBODEAU, JULIETTE	4A	2026-05-20
269194	CAMPEAU, LORIE-PIER	1A	2026-05-26
269423	SIROIS, EMY	3B	2026-05-24
270339	PLOUFFE, TATIANA	3B	2026-05-25
271544	ALFARO, JASON	3B	2026-05-24
271584	LAGUE, LYDIA	4B	2026-05-25
271647	ROBERT, JEREMY	3B	2026-05-24
271749	BOLFETA MUNOZ, ITZEL ANAHI	1B	2026-05-22
272223	SAMB, DIAGNE PENDA	1A	2026-05-26
272344	LOBY, YOHANN MICHEL MARCO	1A	2026-05-20
272619	JEAN-LOUIS, FRANCO	1A	2026-05-26
272734	NAGHSHI, KAYAN	4B	2026-05-25
272824	LALIBERTÉ, ERIKA	1A	2026-05-20
272928	KIBBOUA, HAKIM ALI	4B	2026-05-21
273058	CHARBONNEAU, FRANÇOIS	1A	2026-05-22
273394	BURBIDGE, FANNY	4B	2026-05-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
273737	BOUCHARD, LÉANE	4B	2026-05-21
273822	COULOMBE, FRANCIS	1A	2026-05-22
273825	VELJANOVSKI, ZACH	1A	2026-05-22
274154	DUJIC, VANJA	1A	2026-05-20
274224	CORDEIRO, FERNANDO	3B	2026-05-20
274260	ELAMRI, FATIMA ZAHRAE	3B	2026-05-25
274588	EYMAUZY, STEVEN	1A	2026-05-26
274767	MORA CASTILLO, EDGAR ARTURO	1A	2026-05-21
274998	URSAKI, ADAM	1B	2026-05-26
275276	BOUTIN, JULIEN	4B	2026-05-20
275796	BOUGHDIRI, Wafa	1A	2026-05-22
275888	ZIANE, ALDJIA	1A	2026-05-26
276153	PELLETIER, MARTINE	5C	2026-05-21

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FIERA CAPITAL CORPORATION	CASTIGLIO	GABRIEL	2026-04-29
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	FITZBAY	VINCENT	2026-05-22
IA GESTION MONDIALE D'ACTIFS INC.	COUTURE	LISON	2026-05-19

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FIERA CAPITAL CORPORATION	CASTIGLIO	GABRIEL	2026-04-29
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	FITZBAY	VINCENT	2026-05-22
IA GESTION MONDIALE D'ACTIFS INC.	COUTURE	LISON	2026-05-19

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
9525-9495 QUÉBEC INC.	HUBERT	ANNE-MARIE	2026-05-20
FIERA CAPITAL CORPORATION	CASTIGLIO	GABRIEL	2026-04-29
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	FITZBAY	VINCENT	2026-05-22
IA GESTION MONDIALE D'ACTIFS INC.	COUTURE	LISON	2026-05-19

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500131	LEMAY & ASSOCIÉS INC.	EXPERTISE EN RÈGLEMENT DE SINISTRES	2026-05-25
501014	ASSURANCES LANOUE ET OUELLET, INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2026-05-22
503427	SERVICES FINANCIERS D. BELVIN INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2026-05-21
511172	MARC-ANDRÉ IMBEAULT	PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE DE PERSONNES	2026-05-21
511966	MANI PLANIFICATIONS FINANCIÈRES INC.	PLANIFICATION FINANCIÈRE	2026-05-21
600891	SOLUTIONS FINANCIÈRES GROUPE LACOSTE INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2026-05-21
601208	ASSURANCE I.D.M. INC.	ASSURANCE DE DOMMAGES (COURTIER)	2026-05-21
606531	SERVICES FINANCIERS PRIMEAU DUVAL INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES PLANIFICATION FINANCIÈRE	2026-05-22
606813	PAX SERVICES FINANCIERS INC.	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-05-22
606865	KEVIN PAQUET	PLANIFICATION FINANCIÈRE ASSURANCE DE PERSONNES	2026-05-20
608422	NATHAN FORTUNE MAKUALA MAYENDA	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-05-20
608618	SAAD EL HARIM	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2026-05-21
609839	STEVEN EYMAUZY	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-05-26
610026	ANTONIO (TONY) MIELE	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-05-21

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
COURTIERS CLEAR STREET CANADA	BABA	JOYA	2026-05-20
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	CHRISTODOULOU	ANDREW	2026-05-22
MYÉLINE CAPITAL INC.	PELLETIER	DAVID	2026-05-25
MYÉLINE CAPITAL INC.	ROUX	GUILLAUME	2026-05-22
SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	NEAL	CHANTAL	2026-05-26
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL CANADA INC.	LENEY-GREENE	MATTHEW	2026-05-20

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	CHRISTODOULOU	ANDREW	2026-05-22
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	NYCZ	JÉRÔME	2026-05-20
GESTION FERIQUE	LÉVESQUE	JEAN-FRANÇOIS	2026-05-21

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
9525-9495 QUÉBEC INC.	MORENCY	STEPHAN	2026-05-21
9525-9495 QUÉBEC INC.	CABANA	PATRICK	2026-05-20
DESJARDINS GESTION INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.	CHRISTODOULOU	ANDREW	2026-05-22
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	NYCZ	JÉRÔME	2026-05-20
GESTION FERIQUE	LÉVESQUE	JEAN-FRANÇOIS	2026-05-21

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
610080	BOUCLE CAPITAL INC.	PHILIP GOYER	Assurance de personnes	2026-05-21
610082	SERVICES FINANCIERS RUBY WANG INC.	RUOQI WANG	Assurance de personnes	2026-05-20
610083	IMANE BEN GESTION FINANCIÈRE INC.	IMANE BEN DAHMANE	Assurance de personnes	2026-05-21
610084	EGIDE SERVICES FINANCIERS INC.	NATHAN FORTUNE MAKUALA MAYENDA	Assurance de personnes	2026-05-20
610091	SERVICES D'ASSURANCE FIDELITY CANADA S.R.I.	PAIGE WADDEN	Assurance de personnes	2026-05-21
610092	ANNIE LARIVIÈRE, COURTIER HYPOTHÉCAIRE INC.	ANNIE LARIVIÈRE	Courtage hypothécaire	2026-05-22
610093	BROKERS TRUST INSURANCE GROUP INC.	DAVID BERTOLIN	Assurance de dommages (courtier)	2026-05-22
610094	BMO SOLUTIONS D'ASSURANCE INC.	RODNEY JAMES ELLIOT	Assurance de personnes Assurance de dommages	2026-05-25
610096	YORKRICH INSURANCE GROUP INC.	RICHARD ELIAS	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2026-05-25
610097	EURYBIA CABINET PRIVÉ INC.	ANNIE BÉLANGER	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2026-05-25
610102	9567-7241 QUÉBEC INC.	SÉBASTIEN VINETTI LÉVESQUE	Assurance de personnes	2026-05-27
610103	AG HYPOTHÈQUES INC.	ANTOINE GEHA	Courtage hypothécaire	2026-05-27

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Protection des dépôts
 - 5.7 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

LA SURVIVANCE-VOYAGE, COMPAGNIE D'ASSURANCE

Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, **La Survivance-Voyage, Compagnie d'assurance**, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné avis de son intention de changer de nom pour celui de :

Humania Assurance Voyage

Le siège de l'assureur est situé au :
1555, rue Girouard Ouest, bureau 201
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z6

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 28 mai 2026

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
DEFI TECHNOLOGIES INC.	2026-IC-1035923	2026-05-15	400,00 \$
THE BITCOIN FUND	2026-SPI-1036573	2026-05-14	1 400,00 \$
THE ETHER FUND	2026-SPI-1036146	2026-05-13	1 400,00 \$

6.4.2 Initiés

Aucune information.

6.4.3 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.3.1 Émetteurs assujettis

Aucune information.

6.4.3.2 Initiés

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Fonds BWS Capital

Le 20 mai 2026

Fonds BWS Capital (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujéti, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1036827

Fonds d'équité WattbyWatt I

Le 20 mai 2026

Fonds d'équité WattbyWatt I (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONSEn vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)**Contexte**

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujettis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1036830

Fonds d'équité Le FoodCourt I

Le 20 mai 2026

Fonds d'équité Le FoodCourt I (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONSEn vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujétis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1036832

Rentberry Inc.

Le 20 mai 2026

Rentberry Inc. (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.

4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujettis, Avis sur l'emploi du produit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1036835

Foundation Capital Private Real Estate Trust

Le 21 mai 2026

FOUNDATION CAPITAL PRIVATE REAL ESTATE TRUST (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujetti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujettis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1037653

Groupe des Services Financiers Pentecôtistes Inc.

Le 21 mai 2026

Groupe des Services Financiers Pentecôtistes Inc. (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujettis, Avis sur l'emploi du produit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1037710

Guiker Limited Partnership

Le 22 mai 2026

Guiker Limited Partnership (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONS

En vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)

Contexte

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujétis, Avis sur l'emploi du produit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1037712

Seaport Vacation Fund Trust

Le 22 mai 2026

Seaport Vacation Fund Trust (l'« émetteur »)

INTERDICTION D'OPÉRATIONSEn vertu de la législation en valeurs mobilières
du Québec (la « législation »)**Contexte**

1. La présente décision est celle de l'Autorité des marchés financiers (le « décideur »).
2. L'émetteur n'est pas un émetteur assujéti dans un territoire du Canada.
3. L'émetteur a effectué des placements de titres en se prévalant de la dispense de prospectus prévue à l'article 2.9 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21.
4. L'émetteur a omis de déposer ou de fournir, conformément aux conditions et modalités déterminées par le Règlement 45-106, « États financiers annuels - Émetteurs non-assujéti pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 » (le « manquement »).
5. Le décideur considère qu'il est dans l'intérêt public de prononcer une interdiction d'opérations sur valeurs de l'émetteur à la suite du manquement.
6. En outre, la présente décision entre en vigueur automatiquement dans chaque territoire du Canada qui a une disposition législative sur la réciprocité automatique, sous réserve de la législation en valeurs mobilières locale.

Décision

7. Le décideur estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la rendre.
8. Il est ordonné en vertu de la législation que toute activité menée en vue d'effectuer une opération sur valeurs cesse à l'égard de chaque titre de l'émetteur, à l'exception du remboursement à terme des titres de créances.

Marie-Claude Brunet-Ladrie
Directrice de la conformité réglementaire et des processus d'affaires

Décision n° : 2026-IC-1037737

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CALFRAC WELL SERVICES LTD.	2026-05-22	Alberta
CANADIAN LIFE COMPANIES SPLIT CORP.	2026-05-26	Ontario
CARDS II TRUST	2026-05-26	Ontario
DEEP SEA MINERALS CORP.	2026-05-22	Colombie-Britannique
FIDUCIE IMMEUBLE FIRM CAPITAL	2026-05-26	Ontario
FNB AMÉLIORÉ BITCOIN DAYMAX(MC) HAMILTON	2026-05-21	Ontario
IFABRIC CORP.	2026-05-21	Ontario
MULVIHILL CANADIAN BANK ETF	2026-05-20	Ontario
MULVIHILL CORPORATE BOND FUND		
MULVIHILL ETF PORTFOLIO FUND		
MULVIHILL SPLIT CAPITAL SHARE ETF		
MULVIHILL SPLIT PREFERRED SHARE ETF		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SPACE EXPLORATION TECHNOLOGIES CORP.	2026-05-21	Ontario

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
LETKO BROSSEAU FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES	2026-05-20		Québec
			- Colombie-Britannique
			- Alberta
LETKO BROSSEAU FONDS D' ACTIONS CANADIENNES			- Saskatchewan
			- Manitoba
			- Ontario
LETKO BROSSEAU FONDS D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS			- Nouveau-Brunswick
			- Nouvelle-Écosse
			- Île-du-Prince-Édouard
			- Terre-Neuve-et-Labrador
LETKO BROSSEAU FONDS D' ACTIONS D' INFRASTRUCTURES			- Territoires du Nord-Ouest
			- Yukon
			- Nunavut
LETKO BROSSEAU FONDS D' OBLIGATIONS			
LETKO BROSSEAU FONDS ÉQUILIBRÉ			
LETKO BROSSEAU FONDS RER D' OBLIGATIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
LETKO BROUSSEAU FONDS RER ÉQUILIBRÉ			
CATÉGORIE A REVENU MENSUEL ELEVE MANUVIE	2026-05-22		Ontario
CATÉGORIE D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE			
CATÉGORIE DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE			
CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE ACTIONS INTERNATIONALES MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE CROISSANCE ET REVENU CANADIENS MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ À REVENU MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ AMÉRICAIN MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ MONDIAL MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE REVENU FIXE DE SOCIÉTÉS MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE REVENU FIXE MONDIAL MANUVIE			
FIDUCIE PRIVÉE VALEUR ÉQUILIBRÉ AMÉRICAIN MANUVIE			
FONDS À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ AMÉRICAIN MANUVIE			
FONDS À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MANUVIE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS À REVENU STRATÉGIQUE EN DOLLARS US MANUVIE			
FONDS À REVENU STRATÉGIQUE MANUVIE			
FONDS À REVENU STRATÉGIQUE PLUS MANUVIE			
FONDS COMBINÉ DE DIVIDENDES STRATÉGIQUE MANUVIE			
FONDS COMBINÉ FNB INGÉNIEUX ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES MANUVIE			
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES À MOYENNE CAPITALISATION MANUVIE			
FONDS D' ACTIONS AMERICAINES MANUVIE			
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALISATIONS EN DOLLARS US MANUVIE			
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES TOUTES CAPITALIZATIONS MANUVIE			
FONDS DE GRANDES CAPITALISATIONS INTERNATIONALES MANUVIE			
FONDS DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE			
FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE			
FONDS D' OBLIGATIONS AMÉRICAINES SANS RESTRICTION MANUVIE			
FONDS D' OCCASIONS			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
AMERICAINES MANUVIE			
FONDS D'OCCASIONS DE CROISSANCE MANUVIE			
FONDS D'OCCASIONS DE RENDEMENT MANUVIE			
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE MANUVIE			
FONDS ÉQUILIBRÉ À RENDEMENT STRATÉGIQUE EN DOLLARS US MANUVIE			
FONDS ÉQUILIBRÉ À RENDEMENT STRATÉGIQUE MANUVIE			
FONDS FNB INGÉNIEUX D'OBLIGATIONS À COURT TERME MANUVIE			
FONDS FNB INGÉNIEUX D'OBLIGATIONS DE BASE MANUVIE			
FONDS FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES INTERNATIONAUX MANUVIE			
FONDS FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES MANUVIE			
FONDS PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MANUVIE			
FONDS STRATÉGIQUE DOBLIGATIONS MONDIALES DE PREMIÈRE QUALITÉ MANUVIE			
FONDS TACTIQUE DE REVENU MANUVIE			
MANDAT PRIVÉ ACTIONS AMÉRICAINES MANUVIE			
MANDAT PRIVÉ ACTIONS CANADIENNES MANUVIE			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
MANDAT PRIVÉ ACTIONS MONDIALES MANUVIE			
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ CANADIEN MANUVIE			
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MANUVIE			
MANDAT PRIVÉ REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE			
MANULIFE SIMPLICITY GLOBAL BALANCED PORTFOLIO			
PORTEFEUILLE CROISSANCE SIMPLICITÉ MANUVIE			
PORTEFEUILLE CROISSANCE MANUVIE			
PORTEFEUILLE EQUILIBRÉ SIMPLICITÉ MANUVIE			
PORTEFEUILLE MODÉRÉ MANUVIE			
PORTEFEUILLE MODÉRÉ SIMPLICITÉ MANUVIE			
PORTEFEUILLE SÉCURITAIRE SIMPLICITÉ MANUVIE			
FAIRFAX INDIA HOLDINGS CORPORATION		2026-05-20	Ontario
FNB SAVVYLONG (2X) HOOD	2026-05-22		Ontario
FNB SAVVYLONG (2X) META			
FNB SAVVYLONG (2X) PLTR			
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES BRANDES	2026-05-25		Ontario
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES DE QUALITÉ			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
GQG PARTNERS			
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES BRANDES			
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SIONNA			
FONDS D' ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS D' ACTIONS GLOBALES À PETITE CAPITALISATION BRANDES			
FONDS D' ACTIONS GLOBALES BRANDES			
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BRANDES			
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS D' ACTIONS MONDIALES DE QUALITÉ GQG PARTNERS			
FONDS DE DIVIDENDES DÉFENSIF MONDIAL LAZARD			
FONDS DE RÉPARTITION MONDIALE T. ROWE PRICE (AUPARAVANT, PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MORNINGSTAR)			
FONDS DE VALEUR DES MARCHÉS ÉMERGENTS BRANDES			
FONDS DE VALEURS SÛRES AMÉRICAINES T. ROWE PRICE			
FONDS D' OPPORTUNITÉS MONDIALES BRANDES			
FONDS D' OPPORTUNITÉS SIONNA			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS MONDIAL D'OBLIGATIONS VERTES NUVEEN			
FONDS MONDIAL MULTIPLICATEUR LAZARD			
FONDS OBLIGATAIRE AXÉ SUR LES SOCIÉTÉS BRANDES			
GLOBAL REAL ASSETS TRUST	2026-05-21		Ontario
GUNNISON COPPER CORP.	2026-05-20		Colombie-Britannique
LAFLEUR MINERALS INC. FORMERLY, QUEBEC PEGMATITE HOLDINGS CORP.	2026-05-21		Colombie-Britannique
NERVGEN PHARMA CORP.	2024-11-25		Colombie-Britannique
SUN SUMMIT MINERALS CORP.	2026-05-26		Colombie-Britannique
ZEDCOR INC.		2026-05-19	Alberta

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
CATÉGORIE IA CLARINGTON QV DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES (AUPARAVANT, CATÉGORIE IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES)	2026-05-21		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
FONDS IA CLARINGTON QV DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES (AUPARAVANT, FONDS IA CLARINGTON DE PETITES CAPITALISATIONS CANADIENNES)			
FONDS IA CLARINGTON ÉQUILIBRÉ À REVENU MENSUEL	2026-05-26		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
MANDAT D'OBLIGATIONS AMÉLIORÉES IA GESTION DE PATRIMOINE			
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON DE REVENU MONDIAL À RISQUE GÉRÉ			
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE			
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR CROISSANCE ÉLEVÉE			
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR MODÉRÉ			
PORTEFEUILLE IA CLARINGTON INHANCE PSR PRUDENT			

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE CROISSANCE			
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE CROISSANCE ÉLEVÉE			
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE ÉQUILIBRÉ			
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE MODÉRÉ			
PORTEFEUILLE IA GESTION DE PATRIMOINE PRUDENT			
MANDAT ELITE D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE	2026-05-26		Québec
MANDAT ELITE D' ACTIONS CANADIENNES DE BASE PLUS			- Colombie-Britannique
MANDAT ELITE D' ACTIONS CANADIENNES INDICIEL PLUS			- Alberta
MANDAT ELITE D' ACTIONS MONDIALES DE BASE			- Saskatchewan
MANDAT ELITE D' ACTIONS MONDIALES DE BASE PLUS			- Manitoba
MANDAT ELITE D' ACTIONS MONDIALES INDICIEL PLUS			- Ontario
MANDAT ELITE DE REVENU D' ACTIONS CANADIENNES			- Nouveau-Brunswick
MANDAT ELITE DE REVENU D' ACTIONS MONDIALES			- Nouvelle-Écosse
MANDAT ELITE DE REVENU FIXE CANADIEN DE BASE			- Île-du-Prince-Édouard
MANDAT ELITE DE REVENU FIXE CANADIEN INDICIEL PLUS			- Terre-Neuve-et-Labrador
MANDAT ELITE DE REVENU FIXE MONDIAL DE BASE PLUS			- Territoires du Nord-Ouest
			- Yukon
			- Nunavut

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
MANDAT IA CLARINGTON ALTERNATIF MULTISTRATÉGIE	2026-05-26		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE CROISSANCE ÉLEVÉE DE BASE PLUS	2026-05-26		Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE CROISSANCE ÉLEVÉE INDICIEL PLUS			
PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE ÉQUILIBRÉ À REVENU			
PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE ÉQUILIBRÉ INDICIEL PLUS			
PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE PRUDENT INDICIEL PLUS			
FONDS DE CANNABIS ET DE SANTÉ ALTERNATIVE NINEPOINT	2026-05-25		Ontario
FONDS INDICIEL D' ACTIONS AMÉRICAINES AVANTAGE RISQUE NINEPOINT			
FONDS PATRIMOINE SCOTIA CANADIEN DE CROISSANCE	2026-05-25		Ontario
CMP NEXT EDGE RESOURCE CLASS	2026-05-22		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
VERITAS NEXT EDGE PREMIUM YIELD FUND			
PETITES CAPITALISATION MONDIALES COUNSEL	2026-05-25		Ontario
FNB D' ACTIONS AMÉRICAINES AVEC MARGE DE PROTECTION ÉCHÉANT EN MAI VEST FIRST TRUST	2026-05-21		Ontario
FNB SAVVYLONG (2X) COIN (AUPARAVANT, FNB LFG COIN (2x) RENDEMENT QUOTIDIEN LONG)	2026-05-25		Ontario
FNB SAVVYLONG (2X) MSTR (AUPARAVANT, FNB LFG MSTR (2x) RENDEMENT QUOTIDIEN LONG)			
FONDS ALTERNATIF ALPHA MULTI STRATÉGIES PICTON	2026-05-22		Ontario

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-30	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-31	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-31	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-31	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-31	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-31	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-03-31	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-02	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-02	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-06	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-09	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-09	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-10	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-14	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-17	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-21	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-22	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-24	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-27	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-28	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-04-29	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-01	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-04	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-05	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-05	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-05	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-05	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-06	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-08	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-11	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-12	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-13	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-03-31	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-02	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-07	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-09	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-10	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-10	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-10	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-10	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-10	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-16	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-17	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-21	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-24	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-27	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-28	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-29	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-04-30	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-01	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-04	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-05	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-06	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-07	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-08	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-11	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-12	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-13	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-14	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-15	2025-05-29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-02	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-02	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-02	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-02	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-02	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-02	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-09	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-10	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-16	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-16	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-16	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-16	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-17	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-23	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-24	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-27	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-27	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-27	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-27	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-27	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-28	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-29	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-29	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-29	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-29	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-29	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-29	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-04-30	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-01	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-04	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-05	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-06	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-06	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-07	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-08	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-11	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-13	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-14	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-15	2024-06-27
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-08	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-11	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-12	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-13	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BROMPTON ENERGY SPLIT CORP. (FORMERLY NAMED, BROMPTON OIL SPLIT CORP.)	2026-05-14	2024-12-18
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-03-24	2025-10-23
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-04-13	2025-10-23
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-04-20	2025-10-23
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-04-22	2025-10-23
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-04-27	2025-10-23
CARS AND PARS PROGRAMME	2026-05-01	2025-10-23
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	2026-05-14	2025-12-19
GLASS HOUSE BRANDS INC.	2026-05-15	2024-05-16
GLOBAL ATOMIC CORPORATION	2026-05-14	2026-03-31
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-12	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-13	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-13	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-13	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-13	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-13	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-14	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-14	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-15	2026-03-12
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-27	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-31	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-31	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-03-31	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-02	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-02	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-02	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-02	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-09	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-09	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-10	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-15	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-16	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-17	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-20	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-21	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-23	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-24	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-27	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-27	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-28	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-28	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-28	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-28	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-28	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-29	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-29	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-29	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-04-30	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-01	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-01	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-04	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-05	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-06	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-07	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-08	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-11	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-12	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-12	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-12	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-12	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-13	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-14	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-14	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-15	2024-09-09
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-15	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-19	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-20	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-21	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-05-25	2024-09-19
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-19	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-05-25	2025-05-29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-19	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-20	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-21	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-22	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-25	2024-06-27
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-14	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-15	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-25	2026-03-25
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-05-21	2025-03-31
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-05-21	2025-03-31
IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.	2026-05-21	2026-05-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-19	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-25	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-25	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-25	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-05-25	2026-03-12
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-19	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-20	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-22	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-05-25	2024-09-09

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
NERVGEN PHARMA CORP.	2026-05-21	2024-11-25
PLURILOCK SECURITY INC. FORMERLY LIBBY K INDUSTRIES INC.	2026-05-20	2024-09-27

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
-------------------	-------------------	----------------------------

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALPHABET INC.	2026-05-11	7 054 455 736 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2026-05-14 au 2026-05-21	7 553 140 \$
BADGER INFRASTRUCTURE SOLUTIONS LTD.	2026-05-14	300 000 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-05-12	4 927 771 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-20	2 625 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-20	1 145 988 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	1 189 044 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-22	2 899 890 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-19	7 830 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-25	2 626 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2 894 430 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2 575 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-05-21	2 050 000 \$
BMW CANADA AUTO TRUST	2026-05-12	128 150 000 \$
BOMBARDIER INC.	2026-05-15	71 510 400 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
CENTURION APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-05-01	378 472 \$
CEREBRAS SYSTEMS INC.	2026-05-15	3 359 002 \$
CEREBRAS SYSTEMS INC.	2026-05-15	6 996 330 \$
CHIP DATA CENTERS INC.	2026-05-13	1 170 012 \$
CITY VIEW GREEN HOLDINGS INC.	2026-05-15 au 2026-05-22	595 000 \$
CLIFTON BLAKE MORTGAGE INCOME FUND TRUST	2026-05-15	2 588 666 \$
CORPORATION GEEKCO TECHNOLOGIES	2026-05-25	1 949 729 \$
DIAGNAMED HOLDINGS CORP.	2026-05-14	600 000 \$
DRYDEN GOLD CORP. - FORMERLY 1317223 B.C. LTD.	2026-05-14	9 595 046 \$
EAGLEROCK LAND, LLC	2026-05-15	4 363 267 \$
EQT ACTIVE CORE INFRASTRUCTURE CO-INVESTMENT (Y) SCSP.	2026-05-15	27 508 500 \$
EQUITON RESIDENTIAL INCOME FUND TRUST	2026-05-11	391 500 \$
EXPLORATION MIDLAND INC.	2026-05-11 au 2026-05-21	5 323 255 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FERALX SYSTEMS INC.	2026-05-13	647 500 \$
FERVO ENERGY COMPANY	2026-05-14	46 459 440 \$
FONDS DE PLACEMENT COGIR IMMOBILIER, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	2026-05-21	6 362 488 \$
FORUM MAKE SPACE STORAGE FUND	2026-05-11	690 000 \$
GACI FIRST INVESTMENT COMPANY	2026-05-14	8 143 673 \$
GIMLET HOLDINGS, LP	2026-05-11 au 2026- 05-19	9 430 438 \$
GSP RESOURCE CORP.	2026-05-14	1 220 000 \$
HAWKEYE 360 INC.	2026-05-08	12 742 985 \$
HERITAGE MINING LTD.	2025-08-01	619 020 \$
HOLMES & ASSOCIATES REALTY TRUST	2026-05-15	101 845 \$
HOPPER INC.	2026-05-19	0 \$
HYUNDAI CAPITAL CANADA INC.	2026-05-13	430 000 000 \$
IREN LIMITED	2026-05-14	18 644 040 \$
MAGENTA MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	2026-05-13 au 2026- 05-22	17 710 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
MANHATTAN METALS CORP.	2026-05-15	1 980 966 \$
NANTIS ASSET MANAGEMENT INC.	2026-04-03 au 2026-04-13	179 000 \$
NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING	2026-05-07	1 030 138 420 \$
NEXTDC LIMITED	2026-05-15	983 700 000 \$
NORTHWEST COPPER CORP.	2026-05-14	13 823 002 \$
NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.	2026-05-15	295 248 435 \$
NSTAR ELECTRIC COMPANY	2026-05-13	15 065 187 \$
PEER CAPITAL CORPORATION	2026-05-12 au 2026-05-22	493 400 \$
PHOTONIC INC.	2026-05-11	84 386 927 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-05-23	138 295 \$
POP'S CAPITAL INC.	2026-02-11	56 500 \$
PROMINO NUTRITIONAL SCIENCES INC.	2026-05-15 au 2026-05-21	799 310 \$
RIWI CORP.	2026-03-10	1 359 270 \$
TD GREYSTONE INFRASTRUCTURE FUND (CANADA) LP	2026-05-12	37 803 240 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
T-MOBILE USA, INC.	2026-01-12	46 441 740 \$
TRIMIN VENTURES LTD.	2026-05-15	240 000 \$
VALHALLA METALS INC.	2026-05-15	13 250 489 \$
VENTRIPOINT DIAGNOSTICS LTD. FORMERLY LUCA CAPITAL INC.	2026-05-13 au 2026-05-22	369 157 \$
XCITE URANIUM INC.	2026-04-14	42 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ACCESS INCOME LP	2025-01-01 au 2025-12-01	7 278 870 \$
ALPHA MANAGERS HEDGE FUND	2025-05-01 au 2025-12-31	288 970 645 \$
ARDIAN ACCESS CANADA	2025-01-01 au 2025-12-31	10 000 000 \$
BLACKSTONE MULTI-ASSET CREDIT FUND (CAYMAN) 1-B LP	2025-03-01 au 2025-10-01	184 935 600 \$
BLACKSTONE PRIVATE EQUITY STRATEGIES FUND ICAPITAL CANADA ACCESS TRUST	2025-01-01 au 2025-12-31	2 340 160 640 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BLACKSTONE REAL ESTATE INCOME TRUST ICAPITAL CANADA ACCESS TRUST	2025-01-01 au 2025-12-31	88 020 180 \$
BMO FONDS ALPHA INTELLIGENT D'ACTIONS CANADIENNES AUPARAVANT, BMO FONDS CANADIEN D'ACTIONS À GRANDE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	1 132 800 \$
CARDINAL CANADIAN EQUITY POOL	2025-01-01 au 2025-12-31	83 136 376 \$
CARDINAL FOREIGN EQUITY POOL	2025-01-01 au 2025-12-31	61 024 328 \$
CORTLAND CREDIT STRATEGIES RRSP FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	2 372 801 \$
EUROPEAN LIFE SCIENCE VENTURE COÖPERATIEF UA	2025-01-01 au 2025-12-31	14 402 618 \$
FIRST AVENUE MOMENTUM FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	19 658 580 \$
FONDS ACCRÉDITIVE MEI II	2026-05-14 au 2026-05-14	8 799 880 \$
FONDS D'ACTIONS MONDIALES À PETITE CAPITALIZATION Q CC&L	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS D'ACTIONS CANADIENNES Q CROISSANCE CC&L	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS D'ACTIONS MONDIALES DE CROISSANCE MFS	2024-01-01 au 2024-12-31	336 336 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS D'ACTION MONDIALES Q À EXTENSION CC&L	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS DE TITRES D'EMPRUNT DE SOCIÉTÉS EN PLACEMENT PRIVÉ LONG TERME PHILLIPS, HAGER & NORTH	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS D'OBLIGATIONS CC&L	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS EVOVEST MARCHÉ NEUTRE MONDIAL S.E.C.	2025-01-01 au 2025-12-31	3 400 000 \$
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS MULTISTRATÉGIES NYMBUS	2025-01-01 au 2025-12-31	39 988 784 \$
FONDS NEUTRE AU MARCHÉ DE CC&L II	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
FONDS OBLIGATIONS DURABLES BONIFIÉES NYMBUS	2025-01-01 au 2025-12-31	26 725 567 \$
FONDS PRIVÉ GPD ACTIONS AMÉRICAINES (POUR COMPTES NON TAXABLES)	2025-01-01 au 2025-12-31	95 610 918 \$
FONDS PRIVÉ GPD ACTIONS AMÉRICAINES (POUR COMPTES TAXABLES)	2025-01-01 au 2025-12-31	489 962 695 \$
FONDS PRIVÉ GPD ACTIONS CANADIENNES DE GRANDE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	230 376 209 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
FONDS PRIVÉ GPD ACTIONS CANADIENNES DE PETITE CAPITALISATION	2025-01-01 au 2025-12-31	67 052 992 \$
FONDS PRIVÉ GPD ACTIONS INTERNATIONALES	2025-01-01 au 2025-12-31	543 808 309 \$
FONDS PRIVÉ GPD OBLIGATIONS CORPORATIVES	2025-01-01 au 2025-12-31	580 107 077 \$
FONDS PRIVÉ GPD OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES	2025-01-01 au 2025-12-31	861 449 239 \$
FONDS Q NEUTRE AU MARCHÉ CC&L	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
HARBOURVEST CANADA GROWTH FUND III L.P.	2025-01-01 au 2025-12-31	59 425 676 \$
ICAPITAL - PEG EVERGREEN PRIVATE EQUITY CAD FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	42 324 994 \$
ICAPITAL - VENTURE GROWTH 18 ACCESS FUND LP	2025-01-01 au 2025-12-31	14 607 498 \$
ICAPITAL BLUE OWL REAL ESTATE NET LEASE TRUST CANADA ACCESS FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	263 731 372 \$
ICAPITAL-CARLYLE TACTICAL PRIVATE CREDIT ACCESS FUND (CANADA)	2025-01-01 au 2025-12-31	55 558 461 \$
ICAPITAL-PIMCO COF IV CANADIAN ACCESS FUND LP	2025-01-01 au 2025-12-31	8 342 942 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ICG INFRASTRUCTURE EQUITY FUND I FEEDER SCSP	2024-09-03 au 2024-09-03	2 013 982 \$
ICG SENIOR DEBT PARTNERS FUND - ICG SDP 3	2024-01-29 au 2024-01-29	789 327 \$
KKR INFRASTRUCTURE TRUST (CAD)	2025-01-01 au 2025-12-31	914 012 564 \$
LDIC NORTH AMERICAN GROWTH & INCOME FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	4 459 658 \$
MARVAL GURU FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	39 412 191 \$
METCALFE 1 S.E.C.	2018-12-31 au 2018-12-31	4 280 705 \$
METCALFE 2 S.E.C.	2024-11-11 au 2024-11-11	277 457 \$
METCALFE 2 S.E.C.	2021-04-12 au 2021-04-12	2 425 000 \$
METCALFE 3 S.E.C.	2021-10-29 au 2021-10-29	4 900 000 \$
METCALFE 3 S.E.C.	2024-09-13 au 2024-09-13	819 125 \$
METCALFE 3 S.E.C.	2023-07-07 au 2023-07-07	1 444 222 \$
ONEX SENIOR CREDIT FUND (CANADA)	2025-02-12 au 2025-12-11	19 137 360 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
OVERBAY 2025 CONVERTIBLE TRUST	2025-01-01 au 2025-12-31	9 213 994 \$
PEMBERTON STRATEGIC CREDIT FUND IV SCSP SICAV-RAIF - PEMBERTON STRATEGIC CREDIT FUND IV (A)	2026-04-09 au 2026-04-09	32 336 000 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CCLPC	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS À PETITE CAP II - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS CANADIENNES PETITES CAPITALIZATIONS - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS E.U. DE REVENU ET CROISSANCE II - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' ACTIONS E.U. II - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE D' OBLIGATIONS À COURT TERME - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE STRATÉGIES MULTIPLES - CLIENT PRIVÉ	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
PORTEFEUILLE STRATÉGIES MULTIPLES CCLPC	2025-01-01 au 2025-12-31	0 \$
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PEEL 1	2020-10-01 au 2020-10-01	1 265 234 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PEEL 2	2021-08-15 au 2021-08-16	8 750 000 \$
STERLING MORTGAGE INCOME FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	26 889 553 \$
STEWARDSHIP ALTERNATIVE INCOME FUND	2023-01-06 au 2023-12-22	13 394 750 \$
THE PRESBYTERIAN CHURCH IN CANADA	2026-01-02 au 2026-01-02	1 845 370 \$
UBS (CANADA) GLOBAL REAL ESTATE FUND	2025-01-01 au 2025-12-31	18 772 624 \$
VISION ONE ONSHORE FUND LP	2024-01-01 au 2024-12-31	676 100 \$
VISION ONE ONSHORE FUND LP	2023-01-01 au 2023-12-31	1 357 350 \$
WOOD 2 L.P.	2023-12-27 au 2023-12-27	8 781 325 \$
WOOD 2 L.P.	2024-06-30 au 2024-06-30	287 415 \$
WOOD 2 L.P.	2022-06-30 au 2022-12-23	17 019 698 \$
WOOD 3 L.P.	2022-06-30 au 2022-12-23	18 609 665 \$
WOOD 3 L.P.	2024-06-30 au 2024-12-30	19 491 892 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
WOOD 5, LP	2024-09-20 au 2024-09-20	13 259 788 \$
WOOD 6, LP	2024-12-18 au 2025-12-18	15 849 015 \$
WOOD I, L.P.	2022-03-31 au 2022-05-31	11 873 480 \$
WOOD I, L.P.	2024-10-28 au 2024-10-28	486 325 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Deep Sea Minerals Corp. Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 22 mai 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur a déposé auprès de l'AMF le 22 mai 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Alberta, Colombie-Britannique et Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 25 mai 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1038416

Perimeter Medical Imaging AI, Inc.
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 13 mai 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 15 mai 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti en Colombie-Britannique, Alberta et Ontario;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 14 mai 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1036639

Zedcor Inc.
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 14 mai 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF le ou vers le 19 mai 2026, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;

5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'AMF;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'AMF avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 15 mai 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1036897

iFabric Corp.
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 14 mai 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 19 mai 2026, ainsi que toute modification de celui-ci (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant;
2. le rapport financier intermédiaire consolidé pour la période intermédiaire terminée le 31 mars 2026 ainsi que le rapport de gestion intermédiaire correspondant;
3. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025; et
4. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 16 mai 2025;

(collectivement, les « documents visés »).

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient établis en français et que la version française de ces documents visés soit déposée auprès de l'AMF dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus préalable de base simplifié définitif.

Fait le 15 mai 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1036901

Vétérinaires partenaires d'achats au Québec inc.

25 mai 2026

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières
du Québec (le « territoire »)

et

du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

de Vétérinaires partenaires d'achats au Québec inc.

(le « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité principale du territoire a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire de l'autorité principale (la « législation ») lui accordant une dispense de l'exigence d'établir un prospectus prévue dans la législation à l'égard du placement des actions de catégorie B (au sens défini ci-dessous) du déposant auprès des vétérinaires admissibles (au sens défini ci-dessous) (la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demandes sous le régime de passeport) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) le déposant a donné avis qu'il compte se prévaloir du paragraphe 4.7(1) du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, RLRQ, c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement 11-102 ») en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador (collectivement, avec le territoire, les « provinces »).

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, dans le *Règlement 11-102* et le *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 21 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

1. Le déposant a été constitué sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 (la « LSAQ ») le 14 décembre 2016. Son siège social est situé à Montréal, Québec.
2. Le déposant n'est un émetteur assujéti dans aucun territoire du Canada et n'a pas l'intention de le devenir.
3. Le capital autorisé du déposant comprend un nombre illimité d'actions de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et un nombre illimité d'actions de catégorie B (les « actions de catégorie B » et, avec les actions de catégorie A, les « actions »). Les actions confèrent toutes un droit de vote et sont toutes de rang égal en ce qui concerne les dividendes. Les actions de catégorie B ont par ailleurs préséance sur les actions de catégorie A quant au droit au partage du reliquat dans le cadre de la liquidation éventuelle du déposant.
4. Il n'existe pas de marché pour la négociation des actions et celles-ci ne sont négociées sur aucun marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, RLRQ, c. V-1.1, r. 5.
5. Le déposant n'a fait aucune sollicitation ou aucun démarchage auprès du public en général.
6. À la date des présentes, le déposant compte 54 actionnaires, dont 53 vétérinaires admissibles qui détiennent chacun une action de catégorie B et *Veterinary Purchasing Company Limited* (l'« actionnaire principal ») qui détient 1 action de catégorie A et 10 000 actions de catégorie B.
7. Le déposant et l'actionnaire principal procéderont sous peu au rachat des 10 000 actions de catégorie B détenues par l'actionnaire principal, pour un montant égal à leur prix de souscription (soit 100\$ pour les 10 000 actions de catégorie B), et à l'émission subséquente d'un nombre égal d'actions de catégorie A au nom de l'actionnaire principal, pour le même prix de souscription, afin (i) de permettre au déposant de distribuer des dividendes en faveur des vétérinaires participants (au sens défini ci-dessous) sans devoir en distribuer à l'actionnaire principal; et (ii) de permettre à l'actionnaire principal de conserver le contrôle du déposant et de continuer d'en assurer la saine gestion.

8. L'activité du déposant consiste à agir comme groupe d'achat centralisé pour ses participants (les « vétérinaires participants ») qui doivent (i) être titulaires d'un doctorat en médecine vétérinaire, détenir un permis d'exercice et être membres en règle de l'ordre des médecins vétérinaires d'une des provinces, et (ii) détenir en tout ou partie un établissement vétérinaire agréé par l'organisme habilité par la législation provinciale (collectivement, les « vétérinaires admissibles »).
9. Le déposant négociera avec des fournisseurs et achètera des marchandises auprès d'eux en vue de les revendre aux vétérinaires participants. Les vétérinaires participants auront droit à tout rabais négocié par le déposant en fonction du montant dépensé pour les marchandises visées par ces rabais. Les vétérinaires participants ne sont pas liés par des ententes de distribution exclusives conclues avec le déposant.
10. La convention unanime entre actionnaires (la « convention des actionnaires ») précise que le déposant ne peut à aucun moment émettre d'actions de catégorie B à une personne qui n'est pas un vétérinaire admissible.
11. Chaque vétérinaire participant devra acheter une (1) action de catégorie B, à un prix de souscription fixé par le conseil d'administration du déposant. En vertu des ententes de souscription d'actions, le déposant pourra compenser tout rabais accordé à un actionnaire de catégorie B contre tout montant impayé sur l'action de catégorie B souscrite par cet actionnaire de catégorie B.
12. Conformément à la convention des actionnaires, le déposant aura le droit exclusif et irrévocable d'acheter à des fins d'annulation l'action de catégorie B appartenant à un vétérinaire participant si ce dernier lui en fait la demande ou s'il n'est plus admissible comme vétérinaire participant (en cas de décès, de faillite, de retraite ou de « retraite présumée » si cet actionnaire ne pratique plus ou n'opère plus dans les provinces). La valeur de rachat sera fixée conformément à la convention des actionnaires et correspondra au montant de la contrepartie reçue par le déposant lors de l'émission de l'action. Dans les cas où le déposant estimera, selon des critères raisonnables, qu'il ne dispose pas des fonds nécessaires pour racheter les actions de catégorie B sans nuire considérablement à ses activités ou ne remplit pas les tests de solvabilité applicables prévus dans la LSAQ ou encore violerait ainsi les dispositions d'une convention de crédit conclue avec ses prêteurs, l'actionnaire principal avancera les fonds nécessaires.
13. Avant d'émettre une action de catégorie B à un vétérinaire admissible, le déposant remettra au vétérinaire admissible un exemplaire des documents suivants :
 - a) ses statuts, ses règlements administratifs, la convention des actionnaires et toutes les modifications pouvant avoir été apportées à ces documents;
 - b) ses plus récents états financiers annuels;
 - c) la présente décision;
 - d) une déclaration indiquant que, par suite de la présente décision, les vétérinaires admissibles ne pourront se prévaloir de certaines mesures de protection et de certains droits et recours prévus par la législation, y compris les droits de résolution ou les

dommages-intérêts prévus par la loi, et que certaines restrictions sont imposées relativement à l'aliénation subséquente des actions de catégorie B.

14. Le conseil d'administration du déposant aura le droit de déclarer de temps à autre et à sa seule discrétion, des dividendes sur les actions. Cependant, le déposant est d'opinion que la décision des vétérinaires participants de souscrire des actions de catégorie B est une décision corporative motivée par l'intérêt de bénéficier de rabais sur les marchandises, et non pas la possibilité de recevoir des dividendes de la part du déposant. À la date des présentes, aucun dividende n'a été déclaré.
15. Les statuts du déposant et la convention des actionnaires prévoient que les actions de catégorie B ne peuvent être transférées sauf:
 - a) à un vétérinaire admissible sur autorisation du conseil d'administration du déposant; ou
 - b) au déposant si elles sont rachetées par ce dernier.
16. Chaque certificat représentant une action portera une mention indiquant que l'action qu'il représente et le droit de transférer celle-ci sont assujettis aux restrictions en matière de transfert contenues dans les statuts et dans la convention des actionnaires.
17. La propriété des actions de catégorie B permet aux vétérinaires participants de voter lors des assemblées des actionnaires du déposant et de participer à sa gouvernance conformément aux dispositions de la convention des actionnaires et de la LSAQ.
18. Les actionnaires du déposant recevront des états financiers annuels préparés conformément aux Normes comptables pour les entreprises à capital fermé dans les meilleurs délais possibles et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de chaque exercice du déposant.
19. Le déposant tiendra également une assemblée annuelle des actionnaires au moins une fois par année civile et, à cette occasion, tous les actionnaires recevront un rapport des résultats opérationnels du déposant et pourront poser des questions à la direction du déposant.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la dispense souhaitée à la condition que la première opération visée sur une action de catégorie B sera réputée constituer un placement, sauf si elle est conclue avec le déposant ou un vétérinaire admissible.

Olivier Girardeau
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1037373

**Space Exploration Technologies Corp.
Demande de dispense**

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 14 mai 2026 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le Règlement 41-101 et les termes définis suivants :

- « activité de commercialisation » : une activité prévue à la partie 13 du Règlement 41-101;
- « déclaration d'enregistrement modifiée » : la déclaration d'enregistrement modifiée que l'émetteur prévoit déposer auprès de la SEC visant son premier appel public à l'épargne;
- « dispense demandée » : la dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés;
- « documents visés » : le prospectus canadien ainsi que toute version modifiée de celui-ci;
- « prospectus canadien » : le prospectus ordinaire provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'AMF visant son premier appel public à l'épargne, lequel sera constitué de la déclaration d'enregistrement modifiée et d'informations additionnelles afin de satisfaire à la législation en valeurs mobilières;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est une société constituée en vertu des lois de l'État du Texas aux États-Unis;
2. Le siège social de l'émetteur est situé aux États-Unis;
3. Aucun dirigeant ou administrateur de l'émetteur n'est basé au Canada;
4. L'émetteur envisage d'effectuer un premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires de catégorie A simultanément aux États-Unis, au Canada et dans plusieurs autres juridictions à l'échelle mondiale;
5. Les titres de l'émetteur seront listés sur le NASDAQ Stock Market LLC ; aucun titre ne sera listé sur une bourse canadienne;

6. L'émetteur a déposé une première version de sa déclaration d'enregistrement auprès de la SEC de façon confidentielle;
7. L'émetteur prévoit obtenir des commentaires de la SEC le ou vers le ou vers le 19 mai 2026;
8. L'émetteur prévoit déposer publiquement une déclaration d'enregistrement modifiée auprès de la SEC le ou vers le 20 mai 2026, laquelle adressera les commentaires de la SEC reçus le ou vers le 19 mai 2026;
9. L'émetteur prévoit déposer son prospectus canadien de façon concomitante à la déclaration d'enregistrement modifiée;
10. L'émetteur prévoit débiter des activités de commercialisation à l'échelle mondiale le ou vers le 20 mai 2026;
11. L'émetteur prévoit qu'il aura à modifier la déclaration d'enregistrement modifiée à nouveau dans le cadre de l'analyse de la SEC. L'émetteur devra déposer une version modifiée du prospectus canadien de façon concomitante à la modification de la déclaration d'enregistrement modifiée;
12. Le volume du prospectus canadien et l'étendue des modifications à apporter à la suite de la réception des commentaires de la SEC conjugués à la brièveté du délai pour leur traduction empêchent l'émetteur de déposer une version française de façon simultanée à la version anglaise des documents visés;

Vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'AMF accorde la dispense demandée aux conditions suivantes :

- a) que les documents visés soient établis en français, et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'AMF dans les meilleurs délais, mais au plus tard 5 jours après le dépôt de la version anglaise;
- b) que la version française du sommaire des modalités types soit remise aux souscripteurs potentiels situés au Québec en même temps que la version anglaise des documents visés.

Fait le 19 mai 2026.

Martine Barry
Directrice de la surveillance des sociétés

Décision n° : 2026-FS-1037375

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en

vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Corporation Fiera Capital

Le 21 mai 2026

Dans l'affaire
de la législation en valeurs mobilières du Québec et de l'Ontario
(les « territoires »)

et

du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujetti

et

de Corporation Fiera Capital (le « déposant »)

et

du Fonds canadien à versement fixe imaxx (le « fonds »)

Décision

Contexte

L'autorité en valeurs mobilières de chacun des territoires (les « décideurs ») a reçu du déposant une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières des territoires (la « législation ») révoquant l'état d'émetteur assujéti du fonds dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujéti (la « décision souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti (demandes sous régime double) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale à l'égard de la présente demande;
- b) le déposant a donné avis que le fonds compte se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4C.5 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») dans les territoires suivants : Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, Territoires du Nord-Ouest, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan et Yukon (collectivement avec les territoires, les « territoires du Canada » et, individuellement, un « territoire du Canada »);
- c) la présente décision est celle de l'autorité principale et fait foi de la décision de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable en Ontario.

Interprétation

Les expressions définies dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'elles y sont employées, sauf si elles y reçoivent une autre définition.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes du déposant :

1. Le déposant est une société constituée sous le régime des lois fédérales du Canada et dont le siège social est situé au 1981, avenue McGill College, bureau 1500, Montréal (Québec) H3A 0H5. Le déposant est inscrit :
 - a) à titre de gestionnaire de fonds d'investissement au Québec, en Ontario et à Terre-Neuve-et-Labrador;
 - b) à titre de gestionnaire de portefeuille dans tous les territoires du Canada;
 - c) à titre de gestionnaire de portefeuille en dérivés au Québec;
 - d) à titre de directeur des placements de produits dérivés en Ontario;
 - e) à titre de conseiller au Manitoba;
 - f) à titre de courtier sur le marché dispensé dans tous les territoires du Canada.
2. Le déposant est le gestionnaire de fonds d'investissement et le gestionnaire de portefeuille du fonds, qui a été créé sous le régime des lois de l'Ontario.
3. Jusqu'en mai 2022, les titres du fonds étaient placés au moyen d'un prospectus simplifié dans tous les territoires du Canada. Par conséquent, le fonds est actuellement un émetteur assujéti en

vertu des lois sur les valeurs mobilières de chaque territoire du Canada. Depuis mai 2022, les titres du fonds étaient offerts uniquement sous le régime d'une dispense de prospectus.

4. En date des présentes, le fonds compte un seul porteur de titres. Ce porteur de titres est un « client autorisé » au sens du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* et un « investisseur qualifié » au sens du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*.
5. Aux fins de la procédure simplifiée prévue à l'article 19 de l'*Instruction générale 11-206 relative au traitement des demandes de révocation de l'état d'émetteur assujéti*, le déposant confirme ce qui suit :
 - a) le fonds n'est pas émetteur assujéti du marché de gré à gré en vertu du *Règlement 51-105 sur les émetteurs cotés sur les marchés de gré à gré américains*;
 - b) les titres en circulation du fonds, y compris les titres de créance, sont détenus en propriété véritable, directement ou indirectement, par moins de 15 porteurs dans chacun des territoires du Canada et moins de 51 porteurs au total à l'échelle mondiale;
 - c) aucun des titres du fonds, y compris les titres de créance, n'est négocié, au Canada ou à l'étranger, sur un marché au sens du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, ni au moyen d'aucun autre mécanisme permettant aux acheteurs et aux vendeurs de titres de se rencontrer et par lequel des données de négociation sont rendues publiques;
 - d) le fonds demande la révocation de son état d'émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada dans lesquels il est émetteur assujéti;
 - e) le fonds ne contrevient à la législation en valeurs mobilières d'aucun territoire du Canada.

Décision

Les décideurs estiment que la décision respecte les critères prévus par la législation qui leur permettent de la prendre.

La décision des décideurs en vertu de la législation est de rendre la décision souhaitée.

Bruno Vilone
Directeur de l'encadrement de la gestion d'actifs et de l'innovation technologique

Décision n° : 2026-EPI-1036367

6.9.5 Divers

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
49 NORTH RESOURCES INC.	2026-03-31
ANTHEM CITIZEN REAL ESTATE DEVELOPMENT TRUST	2026-03-31
ATICO MINING CORPORATION	2026-03-31
CANSO SELECT OPPORTUNITIES CORPORATION	2026-03-31
CNH CAPITAL CANADA RECEIVABLES TRUST	2026-03-31
CONSOLIDATED LITHIUM METALS INC. - FORMERLY JOURDAN RESOURCES INC.	2026-03-31
CPI CARD GROUP INC.	2026-03-31
E3 LITHIUM LTD.	2026-03-31
EMPRESS ROYALTY CORP.	2026-03-31
EQ INC.	2026-03-31
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER MARGAUX	2026-03-31
FIRST NATIONAL FINANCIAL CORPORATION	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES À ESCOMPTE RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES À ESCOMPTE RBC (CAD – COUVERT)	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS CANADIENNES À TRÈS COURT TERME RBC	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS	
	Date du document
FNB D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES OBJECTIF 2031 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2031 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2026 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2027 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2028 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2029 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2030 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES CANADIENNES OBJECTIF 2031 RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS CANADIENNES À ESCOMPTE RBC	2026-03-31
FNB DOBLIGATIONS CANADIENNES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS RBC	2026-03-31
FNB D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES ÉCHELONNÉES 1-5 ANS RBC	2026-03-31
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2026 RBC	2026-03-31
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2027 RBC	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2028 RBC	2026-03-31
FNB INDICIEL D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CANADIENNES OBJECTIF 2029 RBC	2026-03-31
FNB INDICIEL DE RENDEMENT DES BANQUES CANADIENNES RBC	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS RBC	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES AMÉRICAINS RBC (CAD COUVERT)	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES CANADIENS RBC	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EAEO RBC (CAD COUVERT)	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EUROPÉENS RBC	2026-03-31
FNB QUANTITATIF LEADERS DE DIVIDENDES EUROPÉENS RBC (CAD COUVERT)	2026-03-31
FNB TAP AAA RBC (CAD – COUVERT)	2026-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER CANADIEN NET	2026-03-31
FOREMOST INCOME FUND	2026-03-31
FP NEWSPAPERS INC.	2026-03-31
GLOW LIFETECH CORP.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
GRAPHITE ONE INC.	2026-03-31
GROUPE LSL PHARMA INC.	2026-03-31
GROWN ROGUE INTERNATIONAL INC.	2026-03-31
KOOTENAY SILVER INC.	2026-03-31
LEGEND POWER SYSTEMS INC.	2026-03-31
LES MÉTAUX NIOBAY INC. (ANCIENNEMENT MDN INC.)	2026-03-31
MAPLE GOLD MINES LTD.	2026-03-31
MEDICURE INC	2026-03-31
MINERA ALAMOS INC.	2026-03-31
MINES ABCOURT INC.	2026-03-31
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTÉE	2026-03-31
NEWCORE GOLD LTD.	2026-03-31
NEXJ HEALTH HOLDINGS INC.	2026-03-31
NEXT HYDROGEN SOLUTIONS INC.	2026-03-31
NORTHISLE COPPER AND GOLD INC.	2026-03-31
OCEANIC IRON ORE CORP.	2026-03-31
ORGANTO FOODS INC.	2026-03-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
PETRICHOR ENERGY INC.	2026-03-31
PUREPOINT URANIUM GROUP INC.	2026-03-31
RBC CANADIAN DIVIDEND COVERED CALL ETF	2026-03-31
RBC CANADIAN PREFERRED SHARE ETF	2026-03-31
RBC SHORT TERM U.S. CORPORATE BOND ETF	2026-03-31
RBC TARGET 2026 U.S. CORPORATE BOND ETF	2026-03-31
RBC TARGET 2027 U.S. CORPORATE BOND ETF	2026-03-31
RBC TARGET 2028 U.S. CORPORATE BOND ETF	2026-03-31
RBC TARGET 2029 U.S. CORPORATE BOND ETF	2026-03-31
RBC TARGET 2030 CANADIAN CORPORATE BOND INDEX ETF	2026-03-31
RBC TARGET 2030 U.S. CORPORATE BOND ETF	2026-03-31
RBC U.S. DIVIDEND COVERED CALL ETF	2026-03-31
REALCAP HOLDINGS LIMITED	2026-03-31
RECONNAISSANCE ENERGY AFRICA LTD.	2026-03-31
REOCITO CAPITAL INC.	2026-03-31
RESSOURCE VANADIUMCORP INC.	2026-04-30
RESSOURCES ALTAI INC.	2026-03-31

<i>RAPPORTS TRIMESTRIELS</i>	
	Date du document
RESSOURCES CARTIER INC.	2026-03-31
RESSOURCES DELTA LIMITÉE	2026-03-31
RESSOURCES FALCO LTÉE FORMERLY FALCO PACIFIC RESOURCE GROUP INC.	2026-03-31
RESSOURCES SIRIOS INC.	2026-03-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2026-03-31
SMOOTH ROCK VENTURES CORP.	2026-03-31
SOCIETE MINIERE EMPIRE INC	2026-03-31
SOUTHERN ENERGY CORP.	2026-03-31
STARLIGHT U.S. RESIDENTIAL (MULTI-FAMILY) INVESTMENT LP	2026-03-31
STRATEGIC RESOURCES INC.	2026-03-31
TINCORP METALS INC.	2026-03-31
WEST SIDE SQUARE DEVELOPMENT FUND	2026-03-31
WORLD COPPER LTD,	2026-03-31
ZEDCOR INC.	2026-03-31
<i>ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</i>	
	Date du document
ALTALINK, L.P.	2025-12-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CAE INC.	2026-03-31
CLEGHORN MINERALS LTD.	2026-03-31
FOND ALTERNATIF À REVENU FIXE YTM CAPITAL	2026-02-28
FONDS D'ÉQUITÉ LE FOODCOURT I	2025-12-31
FONDS D'ÉQUITÉ WATTBYWATT I	2025-12-31
LE FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA FONDATION DU GRAND MONTRÉAL	2025-12-31
LEVANTE LIVING TRUST	2025-12-31
LIGHTSPEED COMMERCE INC.	2026-03-31
SILVERCORP METALS INC.	2026-03-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
ALTALINK, L.P.	2025-12-31
CAE INC.	2026-03-31
CLEGHORN MINERALS LTD.	2026-03-31
FOND ALTERNATIF À REVENU FIXE YTM CAPITAL	2026-02-28
LIGHTSPEED COMMERCE INC.	2026-03-31
SILVERCORP METALS INC.	2026-03-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

ADCORE INC.

AGT FOOD AND INGREDIENTS INC. (FORMERLY, ALLIANCE GRAIN TRADERS INC.)

ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.

AMERICAN HOTEL INCOME PROPERTIES REIT LP

AMERICAS GOLD AND SILVER CORPORATION

AMEX EXPLORATION INC.

ANAERGIA INC.

ANB CANADA INC. (FORMERLY GRIFFIN SKYE CORPORATION)

ANDEAN PRECIOUS METALS CORP.

AUTOMOTIVE FINCO CORP.

AUXLY CANNABIS GROUP INC.

BESRA GOLD INC.

BRAGG GAMING GROUP INC. (FORMERLY BREAKING DATA CORP.)

BROOKFIELD INFRASTRUCTURE CORPORATION

CAMBRIA GOLD MINES INC.

CANICKEL MINING LIMITED

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

CARDIOL THERAPEUTICS INC.

CASCADIA MINERALS LTD.

CATÉGORIE FIDELITY PRÉCURSEURS(MD)

CATÉGORIE FIDELITY PRÉCURSEURS(MD) – AUTOMATISATION

COLLECTIVE MINING LTD.

COSCIENS BIOPHARMA INC.

DISCOVERY SILVER CORP.

ELDORADO GOLD CORPORATION

ELECTRA BATTERY MATERIALS CORPORATION

ENTREPRISES MINIÈRES GLOBEX INC.

ERO COPPER CORP.

FIRST CAPITAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST

FORTUNA MINING CORP.

FORTUNE MINERALS LIMITED

FURY GOLD MINES LIMITED

GENERATION MINING LIMITED

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

GLACIER MEDIA INC.

GLOBAL ATOMIC CORPORATION

GRAPHITE ONE INC.

GUNNISON COPPER CORP.

HPQ SILICIUM INC.

INVESQUE INC.

IONIK CORPORATION

LES RESSOURCES YORBEAU INC.

MAPLE GOLD MINES LTD.

MINERA ALAMOS INC.

NEXGEN ENERGY LTD.

NEXGOLD MINING CORP.

NUINSCO RESOURCES LIMITED

ORGANTO FOODS INC.

PIPELINES ENBRIDGE INC.

PIVOTREE INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

PIZZA PIZZA ROYALTY CORP.

PREMIER AMERICAN URANIUM INC.

PYROGENÈSIS INC.

QUANTUM EMOTION CORP

QUESTERRE ENERGY CORPORATION

RESSOURCES CARTIER INC.

RESSOURCES MELKIOR INC.

RFA FINANCIAL INC.

ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.

SENVEST CAPITAL INC.

SOLARIS RESOURCES INC.

SOUTHGOBI RESOURCES LTD.

STANDARD LITHIUM LTD.

TALON METALS CORP.

TASEKO MINES LIMITED

THERALASE TECHNOLOGIES INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

UNIGOLD INC.

VISION MARINE TECHNOLOGIES INC.

WORLD COPPER LTD,

NOTICE ANNUELLE

Date du document

ACTIONS NORD-AMÉRICAINES À REVENU ÉLEVÉ COUNSEL
(AUPARAVANT, ACTIONS NORD-AMÉRICAINES A REVENU ELEVE
VISIO PATRIMONINE PRIVE IPC)

2026-03-31

ALTALINK, L.P.

2025-12-31

CANADA LIFE CANADIAN CORE FIXED INCOME FUND

2026-03-31

CANADA LIFE GLOBAL INFLATION-LINKED FIXED INCOME FUND

2026-03-31

COUNSEL CANADIAN CORE FIXED INCOME

2026-03-31

COUNSEL GLOBAL FIXED INCOME

2026-03-31

COUNSEL NORTH AMERICAN HIGH YIELD BOND

2026-03-31

FONDS DE REVENU FIXE CANADA VIE

2026-03-31

LIGHTSPEED COMMERCE INC.

2026-03-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

FONDS D'ÉQUITÉ LE FOODCOURT I

2025-12-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

FONDS D'ÉQUITÉ WATTBYWATT I

2025-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (la « CDS ») - Projet de modification du Barème de prix de la CDS modifications de nature administrative

L'Autorité des marchés financiers publie l'avis et sollicitation de commentaires sur le projet de modifications du Barème de prix de la CDS afin de tenir compte de certains services fournis par elle-même ou par des affiliés, services pour lesquels des frais connexes sont inscrits par erreur au Barème de prix, ou afin de tenir compte de certains services fournis par la CDS qui ne sont pas encore énumérés dans le Barème.

(Les textes sont reproduits ci-après)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 juin 2026, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Veronic Boivin Pedneault
Coordonnatrice experte en activités de marchés
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4346
Courrier électronique : veronic.pedneault-boivin@lautorite.qc.ca

Hector Toriz
Analyste expert - surveillance des marchés et des dérivés
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés
Téléphone: 514-395-0337, poste 4489
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4489
Courrier électronique : hector.toriz@lautorite.qc.ca

Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (la « CDS ») - Projet de modification du Barème de prix de la CDS : Frais administratifs en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada

L'Autorité des marchés financiers publie l'Avis et sollicitation de commentaires sur le Projet de modification du Barème de prix de la CDS. La CDS propose d'ajouter à son Barème de prix de nouveaux frais administratifs de la CDS en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada. Ces frais faciliteront le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation associés au modèle de frais en cas de défaut de livraison.

(Les textes sont reproduits ci-après)

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires peuvent en transmettre une copie, au plus tard le 29 juin 2026, à :

Me Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour PwC
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Veronic Boivin Pedneault
Coordonnatrice experte en activités de marchés
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés
Téléphone : 514 395-0337, poste 4346
Numéro sans frais : 1 877 525-0337 poste 4346
Courrier électronique : veronic.pedneault-boivin@lautorite.qc.ca

Hector Toriz
Analyste expert - surveillance des marchés et des dérivés
Direction de la surveillance des marchés et des dérivés
Téléphone: 514-395-0337, poste 4489
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4489
Courrier électronique : hector.toriz@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS^{MD})
**Projet de modification du Barème de prix de la CDS
Modifications de nature administrative**
AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES
DESCRIPTION DU SERVICE ET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DU BARÈME DE PRIX

La CDS propose de modifier son barème de prix afin de tenir compte de certains services fournis par elle-même ou par des affiliés, services pour lesquels des frais connexes sont inscrits par erreur au Barème de prix, ou afin de tenir compte de certains services fournis par la CDS qui ne sont pas encore énumérés dans le Barème. Plus précisément, voici en quoi consistent ces propositions :

- Ajout de deux codes de frais pour des services actuellement fournis et facturés par la société Services de dépôt et de compensation CDS inc., mais ne qui figurent pas au Barème de prix (code 4450, Rajustement NELTC et code 7993, Service de déclaration);
- Retrait de deux codes de frais liés aux services de traitement particulier fournis et facturés par Innovations CDS inc. (code 4992, Offre publique d'achat limitée, et code 6499, Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO)); et
- Retrait de deux codes de frais pour des services fournis et facturés directement par SWIFT (code 2811, Réseau SWIFT – Message, et code 2812, Réseau SWIFT – Message international).

La CDS publie le présent avis et sollicitation de commentaires en application des exigences relatives à l'examen des frais formulées par chacune des autorités de réglementation principales de la CDS et conformément aux paragraphes 26.6 et 26.8 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »), aux modalités prévues aux paragraphes 7.6 et 7.10 de l'annexe A (intitulée *Terms and Conditions*) de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et au paragraphe 9 de l'ordonnance de reconnaissance de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), tels que modifiés de temps à autre.

NATURE ET OBJET DES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU BARÈME DE PRIX

Les modifications proposées au Barème de prix de la CDS font suite à un examen de ce dernier effectué par la société, lequel a permis de relever six erreurs administratives, plus précisément :

- Deux codes de frais correspondant à des services actuellement fournis et facturés par les Services de dépôt et de compensation CDS inc. ont été omis par inadvertance du Barème de prix :
 - 4450 Rajustement NELTC : s'applique aux adhérents à mandat restreint au service NELTC lorsque les droits mensuels minimaux de 1 000 \$ ne sont pas atteints au cours d'un mois donné. Les frais sont mentionnés à la note de bas de page 1 du Barème de prix, mais le code de frais a été omis par inadvertance de la liste des frais.
 - 7993 Service de déclaration : pour les déclarations de propriété effective concernant des titres assortis de restrictions – au-delà de l'affectation annuelle sans frais (quatre); tarif de 450 \$ par ISIN.
- Deux codes de frais relatifs aux frais de traitement particulier pour des services fournis et facturés par Innovations CDS inc. ont été inclus par inadvertance dans le Barème de prix :
 - 4992 Offre publique d'achat limitée : il s'agit d'un tarif fixe pour la gestion d'une offre publique d'achat visant moins de 20 % des actions en circulation d'une société ouverte.
 - 6499 Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO) : s'appliquent à la création et au traitement de chaque MEO; le traitement se fait à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.
- Deux codes de frais liés à la messagerie afférente aux événements de marché (MT564/MT566/MT568), messages qui sont transmis par le réseau SWIFTNet, sont retirés. Ces services sont fournis puis facturés directement par SWIFT; ils seront donc retirés du Barème.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

- 2811 Réseau de la SWIFT – Message : les frais sont facturés à l'abonné directement par SWIFT, selon le nombre d'opérations transmises par celui-ci sur le réseau SWIFTNet.
- 2812 Réseau de la SWIFT – Message international : les frais sont facturés à l'abonné directement par SWIFT, selon le nombre d'opérations transmises par celui-ci sur le réseau SWIFTNet.

Tous les frais susmentionnés, à l'exception de ceux relatifs au réseau SWIFT, visent des services qui ont été fournis et facturés aux adhérents. La CDS ne propose aucuns nouveaux frais ni aucune modification des frais actuels.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les modifications de nature administrative apportées au Barème de prix entreront en vigueur après un préavis d'au moins 10 jours transmis aux adhérents au moyen d'un bulletin de la CDS.

ESTIMATION DES INCIDENCES SUR LES ADHÉRENTS

Comme les services visés par le présent avis sont simplement ajoutés ou retirés, sans incidence sur le montant des frais, ces changements auront peu ou pas d'incidence sur les adhérents.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS

Contexte d'élaboration

Les modifications proposées du Barème de prix, qui consistent à éliminer quatre codes de frais et à ajouter deux codes de frais manquants, ont été soumises aux fins d'examen et de sollicitation de commentaires au comité des frais des adhérents de la CDS, dans le cadre de sa réunion tenue le 13 avril 2026. Le comité des frais de la CDS n'a pas désapprouvé la soumission, par la CDS, des nouveaux frais proposés aux fins de l'approbation des autorités de réglementation. En outre, les membres du conseil d'administration de la CDS n'ont exprimé aucune inquiétude à l'égard de ces modifications.

INTÉRÊT PUBLIC

La CDS soutient que les modifications de nature administrative proposées dans le présent document ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public. Ces modifications représentent deux (2) suppressions de frais pour des services qui ne sont pas fournis par la CDS, mais plutôt directement par un tiers; deux (2) suppressions de frais pour des services fournis par Innovations CDS inc., une société affiliée de la CDS; et l'inclusion de deux (2) codes de frais pour des services actuellement fournis par la CDS qui étaient absents du Barème de prix. La tenue à jour par la CDS de son Barème de prix est d'intérêt public.

COMMENTAIRES

Veuillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans les bulletins de l'AMF ou de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux coordonnées suivantes :

Louise Waterhouse
Directrice générale, Gestion d'entreprise et initiatives stratégiques
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaide Ouest, bureau 300
Toronto (Ontario)
Courriel : louise.waterhouse@tmx.com

Ainsi qu'une copie à l'adresse suivante : Martin Janelle, directeur, Affaires réglementaires
martin.janelle@tmx.com

Veuillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'AMF, à la CVMO et à la British Columbia Securities Commission, à l'attention des personnes indiquées ci-après.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

Philippe Lebel
Secrétaire et directeur
général, Affaires juridiques
Autorité des marchés
financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier,
bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-8381
Courriel : consultation-en-
cours@lautorite.qc.ca

Aaron Ferguson
Réglementation des marchés,
Commission des valeurs
mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest,
bureau 1903, C.P. 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 595-8940
Courriel :
marketregulation@osc.gov.on.
ca

Michael Brady
Directeur adjoint, Réglementation
des marchés financiers
British Columbia Securities
Commission
701, rue Georgia Ouest, C.P. 10142,
Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : mbrady@bcsc.bc.ca

Les commentaires recueillis par la CDS au cours de la période de sollicitation de commentaires
seront mis à la disposition du public.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS

Annexe A : Modifications de nature administrative proposées au Barème de prix de la CDS

Description du produit	Libellé aux fins de la facturation	Frais en vigueur	Frais proposés
4450 – Rajustement NELTC	Rajustement applicable aux adhérents à mandat restreint au service NELTC lorsque les frais mensuels minimaux de 1 000 \$ ne sont pas atteints au cours d'un mois donné.	1 000,00 \$	1 000,00 \$
7993 – Service de déclaration	Frais imputés par ISIN relatifs à la déclaration de propriété véritable; demandes qui sont au-delà de l'affectation annuelle sans frais (quatre)	450,00 \$	450,00 \$
2811 Réseau SWIFT – message (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	Tel qu'il est prévu par SWIFNet	Code retiré
Réseau SWIFT – messagerie internationale (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	Tel qu'il est prévu par SWIFNet	Code retiré
4992 Offre publique d'achat limitée	Tarif uniforme imputé pour la gestion d'une soumission visant moins de 20 % des actions en circulation d'une société ouverte	4 000,00 \$	Code retiré
6499 Frais de configuration pour les offres multiéchange (MEO)	Frais imputés pour la création et le traitement de chaque offre multiéchange. La demande est traitée à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.	3 000,00 \$	Code retiré



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications.

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES DE COMPENSATION			
6000	Opération boursière déclarée	Frais par opération déclarée imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6010	Opération – institutionnelle appariée	Frais par opération imputés au vendeur et à l'acheteur utilisant un dispositif d'appariement virtuel qui génère une opération confirmée au CDSX	0,08
6020	Opération – autre	Frais par opération imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation pour les opérations qui ne sont ni des opérations boursières ni des opérations institutionnelles appariées	0,0852
6080	Opération boursière admissible – RNC (Service de règlement net continu) solde net	Frais par opération boursière admissible soumise aux fins d'établissement du solde net imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6085	Position RNC – solde net/novation	Frais par position nette au RNC après l'établissement du solde net et la novation imputés à l'acheteur et au vendeur	0,015
6155	Rapprochement d'opérations – opérations boursières ou de type boursier	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS à l'égard d'une bourse ou d'un système de négociation alternatif (SNA) pour les adhérents et adhérents secondaires	4,85
SERVICES DE RÈGLEMENT			
6110	Entrée et confirmation de mise en gage	Frais par entrée et confirmation d'article de mise en gage ou de substitution imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation, y compris les opérations dont l'état est DK	1,43
6100	Règlement individuel le jour même	Frais par opération de règlement le jour même imputés à l'acheteur et au vendeur	0,1136
6119	Règlement de mises en gage	Frais par position mise en gage réglée le jour même imputés au titulaire de la sûreté et au gagiste	0,085
6120	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office saisi au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	0,50
6125	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office entré au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	1,00
6130	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis reçu au moyen du CDSX à l'égard de l'intention du destinataire d'exécuter un rachat d'office	1,25
6132	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis saisi au moyen du CDSX à l'égard de l'intention d'exécuter un rachat d'office	0,25

Taxes applicables en sus.

Page 1 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
6137	Exécution de rachat d'office sur le parquet de la bourse – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque ordre de rachat d'office envoyé à une bourse aux fins d'exécution	15,00
6140	Règlement par certificats – Service d'enveloppes	Frais imputés par enveloppe au livreur et au destinataire	4,50
6141	Règlement RNL individuel	Frais par règlement individuel effectué au RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,0639
6190	Interrogation du rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	Frais par demande en ligne de rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	6,70
6196	Règlement par lots RNL et RNC	Frais par position RNC en cours réglée par règlement RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,03
6197	Règlement RNC en temps réel	Frais par règlement RNC en temps réel imputés à l'acheteur et au vendeur	0,175
6033	Frais administratifs – facilité de liquidité du service de RNC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du service de RNC en fonction de l'activité au cours du trimestre précédent. Les frais sont facturés selon la formule suivante : (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne de l'adhérent au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de règlement net par lot [« RNL »], divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de RNL), multipliée par les frais annuels facturés à la CDS au titre de la facilité de crédit de confirmation, soit la facilité de liquidité du service de RNC	Selon le calcul
6044	Transfert des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx	Recouvrement par la CDS des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx qui sont versés à la Banque du Canada. Les frais sont facturés selon la formule suivantes : Nombre brut quotidien d'opérations et valeur totale pour le trimestre précédent X les tarifs facturés à la CDS par la Banque du Canada (sous réserve de révision annuelle par Paiements Canada)	Selon le calcul

SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES

6200	Dépôt	Frais imputés pour chaque transaction de dépôt	1,90
6231	Admissibilité – Valeurs non inscrites en compte seulement avec certificats	Frais par émission représentée par un certificat sous forme définitive déposé à la CDS	1 100,00
6232	Admissibilité – VICS avec certificats globaux	Frais par émission représentée par un billet global de VICS déposé à la CDS	125,00

Taxes applicables en sus.

Page 2 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES			
6234	Frais d'annulation de demande d'admissibilité	Frais pour chaque demande d'admissibilité annulée	33,00
6235	Frais pour l'activation des ISIN du marché monétaire	Frais imputés par ISIN du marché monétaire activé	20,00
6236	Gestion de l'admissibilité de titres	Frais imputés pour chaque demande d'admissibilité	475,00
6238	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 48 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 48 heures, mais plus de 24 heures, avant la date de clôture. En vigueur à 12 h 01 deux jours avant la date de clôture	2 000,00
6237	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 24 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 24 heures avant la date de clôture. En vigueur à 0 h 01 le jour précédant la date de clôture	5 000,00
6239	Gestion de l'admissibilité – demande tardive à la date de clôture	Facturation de chaque demande reçue à la date de clôture. En vigueur de 0 h 01 jusqu'à 13 h à la date de clôture. Les demandes reçues le jour même sont refusées après 13 h à la date de clôture	10 000,00
6250	Retrait	Frais imputés pour chaque transaction de retrait	25,50
6255	Retrait – événement de marché	Frais imputés par retrait du système d'émissions échues	1,94
6260 / 6261	Rajustement d'obligations coupons détachés – débit/crédit	Frais imputés par débit (6260) ou crédit (6261) dans le cadre d'un rajustement d'obligations coupons détachés	6,15
6300	Garde de titres de participation (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues; les positions détenues dans des sous-comptes sont cumulées pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,74
6305	Garde de titres de participation (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne des tranches de 100 000 actions; les volumes détenus dans des sous-comptes sont cumulés pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,2532
6310	Garde de titres d'emprunt (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	1,62
6320	Garde de titres d'emprunt (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne de tranches proportionnelles de 100 000 \$ de valeur nominale	0,019
6330	Garde d'obligations coupons détachés (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	0,75
6360	Rapprochement de grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS	9,15
6370	Compte de grand livre	Frais mensuels imputés par compte de grand livre	235,50

Taxes applicables en sus.

Page 3 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES			
6390	Suivi des droits et privilèges	Frais par jour ouvrable imputés à tous les IDUC admissibles des adhérents abonnés au service de suivi des droits et privilèges	5,75
6400	Transaction afférente à un événement de marché – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est manuel	23,45
6410	Transaction afférente à un événement de marché – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est automatique	4,70
6417	Transaction de dividende – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement manuel aux fins de traitement	23,74
6418	Transaction de dividende – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement automatique aux fins de traitement	4,98
6982	Demande de transfert TRAX – Suppression	Frais imputés par transaction TRAX supprimée dans le système	1,94

Taxes applicables en sus.

Page 4 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES INTERNATIONAUX			
5000	Opération internationale – saisie	Frais imputés pour chaque transaction d'opération non boursière internationale saisie	0,56
5200	Opération internationale – règlement	Frais imputés par opération non boursière internationale réglée au CDSX	2,75
5035	Virements transfrontaliers – frais administratifs	Frais administratifs imputés par virement électronique de positions valeurs entre la CDS et d'autres gardiens ou dépositaires de titres étrangers	équivalent en \$ CA
5036	Frais de garde pour les ADR – frais administratifs	Frais administratifs liés aux frais de garde pour les ADR imputés par les banques américaines dépositaires des ADR	selon la banque dépositaire des ADR
5041	Service de dépôt de valeurs des États-Unis	Frais imputés par dépôt régulier de valeurs des États-Unis	105,00
5044	Service de dépôt de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par dépôt refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5046	Retrait de valeurs des États-Unis – régulier	Frais imputés par retrait régulier de valeurs des États-Unis	232,00
5047	Retrait de valeurs des États-Unis – instantané	Frais imputés par retrait instantané de valeurs des États-Unis	316,00
5048	Retrait de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par retrait refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5050	Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC) marge sur coût de revient	Marge sur coût de revient appliquée par la CDS aux états de compte de la NSCC, de la DTC et d'Omgeo pour les utilisateurs du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC selon l'activité du mois précédent	(\$ US) 14 %
5060	Frais administratifs liés à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York en fonction de l'activité du trimestre. Les frais sont facturés selon la formule suivante : (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne au Service de liaison avec New York de l'adhérent au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent, divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent), multipliée par les frais annuels au prorata facturés à la CDS au titre de la facilité de liquidité de soutien du Service de liaison avec New York	\$ US établi selon le coût réel de la facilité de liquidité, comprenant la disposition accordéon applicable, le cas échéant
5533	Tarif mensuel du service automatisé de confirmation de transactions (« ACT »)	Frais imputés par mois pour chaque code d'identification d'intervenant du marché	388,00
5534	Frais par opération ACT – première tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les 25 000 premières transactions, par code d'identification d'intervenant du marché	0,068
5535	Frais par opération ACT – deuxième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions comprises entre la vingt-cinq mille et unième et la cinquante millième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,019

Taxes applicables en sus.

Page 5 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES INTERNATIONAUX			
5536	Frais par opération ACT – troisième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions au-delà de la cinquante mille et unième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,01
5560	Service de rapprochement international des opérations (« SRIO »)	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers d'opérations des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTCC sont comparés et les rapports d'exception sont générés.	4,85
5570	Service de rapprochement international des grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers des positions aux grands livres des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC sont comparés au fichier de la DTCC et les rapports d'exception sont générés.	8,80
5910	Frais de dénouement liés au Règlement SHO	Frais imputés à chaque dénouement effectué en raison d'une exigence du Règlement SHO	234,00
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
4001	Données du Fichier principal des valeurs (« FPV ») du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données du FPV	3,00
4003	Données du FPV du CDSX ou données sur les droits et privilèges – sur demande	Frais pour la transmission ponctuelle de données du FPV ou de données sur les droits et privilèges sur demande	725,00
4006	Données sur les droits et privilèges du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données sur les droits et privilèges	1,85
4007	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	20,00
4008	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564/568	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4009	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/REPE	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4010	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/RMDR	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25

Taxes applicables en sus.

Page 6 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
2811	Réseau de la SWIFT — message (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel-qu'il est prévu par SWIFNet
2812	Réseau de la SWIFT — message international (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel-qu'il est prévu par SWIFNet
4015	Service de rapports des dividendes déterminés – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour les fichiers de renseignements afférents aux dividendes déterminés	1 045,00
4016	Service de rapports des dividendes déterminés – archives	Frais imputés pour chaque fichier archivé de renseignements afférents aux dividendes déterminés pour une année d'imposition donnée	1 045,00
4017	Service de rapports des dividendes déterminés – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel, du 1 ^{er} janvier au 31 janvier qui informe des modifications aux renseignements afférents aux dividendes déterminés pour les dividendes versés pendant l'année d'imposition précédente	91,00
4020	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour chaque catégorie de fichier de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4021	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – archives	Frais imputés pour chaque fichier d'archives de renseignements d'une catégorie d'organisme de placement collectif et de sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale pour une année d'imposition donnée. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4022	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel qui informe des enregistrements de remplacement effectués du 1 ^{er} janvier au 30 avril afférents aux distributions versées pendant l'année d'imposition précédente pour une catégorie de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	91,00
4050	Assemblées des actionnaires	Frais par assemblée publiée; chaque publication (initiale et mise à jour) d'une assemblée dans la presse financière, comme prévu par la Norme canadienne 54-101 (NC 54-101)	100,00

Taxes applicables en sus.

Page 7 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
4120	Bulletins	Frais mensuels imputés pour dix utilisateurs (comprenant les pièces jointes SEDAR); des frais supplémentaires de 50 \$ seront imputés pour chaque tranche de dix codes d'utilisateur	363,00
4125	Extraction de bulletin aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Abonnement mensuel permettant de recevoir au moyen de la base de données des bulletins des renseignements mis à jour et regroupés au sujet des remboursements de liquidation et des autres types d'événements de marché	75,00
4200	Demande de liste de composantes détachées	Frais par liste de composantes fournie	9,00
4220	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – courriel mensuel	Frais annuels d'adhésion au service de base par courriel – jusqu'à cinq utilisateurs	610,00
4221	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – utilisateurs supplémentaires	Frais annuels imputés pour chaque tranche de cinq utilisateurs supplémentaires par adhésion au service de base	50,00
4230	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – exemplaire imprimé supplémentaire	Version imprimée supplémentaire en plus de l'adhésion annuelle au service de base (courriels mensuels)	120,00
4210	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – un mois	Frais par série de rapports mensuels envoyée à des adhérents non abonnés au rapport mensuel sur les obligations coupons détachés	100,00
4400	Configuration du service Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC)	Frais ponctuels de configuration des profils et de service d'administration de l'accès au service NELTC imputables aux adhérents à mandat restreint	3 175,00
4410	Demande de transfert (« DT ») – NELTC	Frais par DT imputés à l'initiateur et au destinataire applicables à toutes les DT initiales et à toutes les DT d'actif résiduel relatives à la DT initiale	0,91 ¹
4420	Virement NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire pour une opération CDSX générée par le service NELTC	0,81 ¹
4430	Valeur confirmée au NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire par élément d'actif confirmé	0,135 ¹
<u>4450</u>	<u>Rajustement - NELTC</u>	<u>Rajustement applicable aux adhérents à mandat restreint NELTC lorsque les frais mensuels minimums de 1 000 \$ ne sont pas atteints au cours d'un mois donné.</u>	<u>1 000,00¹</u>
4501	Article 49 de la Règle 800 de l'OCRCVM sur les rapports de conformité	Frais imputés quotidiennement par IDUC des adhérents	6,50

Taxes applicables en sus.

Page 8 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
4610	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – obligation échéant en série	Frais par ISIN – à la configuration	100,00
4620	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – autres titres	Frais par ISIN – à la configuration	250,00
6170	Fichier sortant	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS qui peut être récupéré et entré dans les systèmes d'un adhérent (aux fins de rapprochement, de tenue des registres, d'analyse ou autre)	4,85
7000	Configuration InterLink	Frais ponctuels de configuration imputables pour le service InterLink	5 770,00
7010	InterLink	Frais imputés quotidiennement par IDUC	1,80
7015	Fichier InterLink par lot intrajournalier	Frais imputés par lot	4,85
7030	Transmission de fichiers de données	Frais par transmission électronique de fichiers de données	4,85
7050	Frais de région d'essai	Frais quotidiens imputés pour l'accès aux régions d'essai de la CDS aux dates prévues au calendrier d'essai publié. Les essais effectués à des dates qui ne figurent pas au calendrier d'essai publié seront permis dans la mesure du possible. Cependant, un tarif majoré à 1 500 \$ par jour sera imputé.	1 000,00
7990	Recherche	Frais de recherche par demande du client pour des éléments de moins de 60 jours comprenant la confirmation de vérification pour les adhérents	50,00
<u>7993</u>	<u>Service de déclaration</u>	Frais imputés par ISIN relatifs à la déclaration de propriété véritable; <u>demandes qui sont au-delà de l'affectation annuelle sans frais (quatre)</u>	<u>450,00</u>
7020	Demande spéciale de recherche	Frais imputés par fichier archivé consulté par période de cinq mois (p. ex., la recherche d'opérations de l'année dernière s'étale sur trois périodes de cinq mois) ou par demande de recherche automatisée dans certaines applications (p. ex., le service <i>Statistiques</i> relatives à la déclaration d'opérations TRAX).	100,00
7110	Avis par courriel	Frais imputés par destinataire du courriel	1,00
7115	Avis par la boîte de réception	Frais imputés par destinataire de l'avis par la boîte de réception	1,00

Taxes applicables en sus.

Page 9 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES AUX ÉMETTEURS			
4040	Renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	Frais imputés par demande d'ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) pour les renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	147,00
4643	Confirmation de valeurs inscrites	Frais imputés par ISIN pour les 10 premiers ISIN aux émetteurs n'étant pas couverts par une entente de l'agent comptable des registres et agent payeur avec la CDS	105,00
4644	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – jusqu'à 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après les 10 premiers jusqu'à 30 – de la manière décrite au code 4643	53,00
4646	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – après 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après 30 – de la manière décrite au code 4643	27,00
4700	Émission d'ISIN – CUSIP Global Services	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	268,00
4710	Émission d'ISIN – CDS	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	160,00
4724	Émission d'ISIN – obligations en série (par article)	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	35,00
4740	ISIN – frais d'annulation de demande	Frais par demande d'ISIN annulée imputés au client	30,00
4750	ISIN – lettre sans réserve de confirmation	Frais imputés par lettre de confirmation fournie pour les ISIN émis	50,00
4771	Gestion d'événement – intérêt et échéance, titres du marché monétaire	Facturation à l'événement	10,00 ²
4772	Gestion d'événement – intérêt, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 ²
4773	Gestion d'événement – échéance, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 ²
4774	Gestion d'événement – intérêt	Facturation à l'événement	100,00 ²
4775	Gestion d'événement – échéance	Facturation à l'événement	100,00 ²
4776	Gestion d'événement – dividendes	Facturation à l'événement	100,00
4777	Gestion d'événement – obligatoire sans choix	Facturation à l'événement	250,00 ²
4778	Gestion d'événement – avec choix	Facturation à l'événement	250,00
4779	Gestion d'événement – intérêt et échéance, obligations échéant en série	Facturation à l'événement	25,00 ²

Taxes applicables en sus.

Page 10 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES AUX ÉMETTEURS			
4780	Gestion d'événement – agent payeur	Facturation à l'événement	50,00 ²
4781	Gestion d'événement – agent dépositaire	Facturation à l'événement	100,00
6499	Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO)	Frais imputés pour la création et le traitement de chaque offre multiéchange. La demande est traitée à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.	3 000,00-000000
AUTRES SERVICES			
4900	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de 300 \$ ou moins	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de 300 \$ ou moins, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	60,50
4910	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de plus de 300 \$	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de plus de 300 \$, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	200,00
4992	Offre publique d'achat limitée	Tarif uniforme imputé pour la gestion d'une offre publique d'achat visant moins de 20 pour cent des actions en circulation d'une société ouverte	4 000,00—000000
7306	Service de secours sur place – abonné en attente	Frais mensuels pour avoir accès à de l'équipement de secours	109,00
7307	Service de secours sur place – utilisation par un abonné	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7308	Service de secours sur place – configuration particulière	Frais spéciaux de configuration pour les clients non abonnés	3 175,00
7309	Service de secours sur place – utilisation particulière	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7500	Port TCP/IP (relais de trame) jusqu'à 16 unités	Frais mensuels pour les unités logiques de type terminal/imprimante par port. Le nombre d'unités logiques par port devrait être de 16 ou moins.	54,50
7501	Port TCP/IP 17-256 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 17 à 256 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première tranche.	1 451,25
7502	Port TCP/IP 257-512 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 257 à 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première et la deuxième tranche.	2 177,00
7503	Port TCP/IP 513 unités et plus	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a plus de 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour les trois tranches susmentionnées.	2 903,00

Taxes applicables en sus.

Page 11 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
AUTRES SERVICES			
7530	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 046,00
7531	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 106,00
7532	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 178,00
7533	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 238,00
7534	Réseau privé virtuel IP T-1 double et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 174,00
7535	Protocole sécurisé SSL	Frais fixes mensuels par connexion	20,00
7540	Connexion intersites	Frais fixes mensuels par connexion	251,00
7536	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 870,00
7537	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 930,00
7538	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	2 299,00
7539	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 359,00
7550	Réseau et traitement des données – déplacement et ajout	Frais de main-d'œuvre pour les modifications matérielles et logiques	1 000,00
7965	Frais administratifs – agent des transferts – CDSX	Frais administratifs des frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts
7966	Frais de transfert – autres	Frais de transfert imputés par l'agent des transferts lorsque la CDS utilise un IDUC interne aux fins de traitement des transactions au nom d'adhérents	selon le prix fixé par agent des transferts
7967	Frais de transfert – rajustements	Tout rajustement de frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts

Taxes applicables en sus.

Page 12 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
AUTRES SERVICES			
7991	Frais pour la facture en version électronique	Frais par facture par société par mois; la facture est fournie en version électronique (soit en format Excel) sur une disquette pour ordinateur ou par courriel	20,00
7992	État inactif de l'adhérent	Frais annuel pour la réservation d'un IDUC par un adhérent	4 000,00
7080	Regroupement d'adhérents	Frais imputés à un IDUC pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00
7090	Regroupement d'agents	Frais imputés à un gardien ou à un agent payeur pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00
3010	Services de messagerie – taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie au Canada. Veuillez consulter l' Annexe A – Barème de prix des services de messagerie	selon le barème de prix
3020	Services de messagerie – non taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie à l'extérieur du Canada – exonérés de la TPS. Veuillez consulter l' Annexe A – Barème de prix des services de messagerie	selon le barème de prix
FRAIS ACCESSOIRES			
9900	Livraison tardive d'une garantie	Frais par incident pour avoir omis de livrer une garantie dans les délais prescrits	1 000,00
9905	Services de la contrepartie centrale – défauts de réception	Frais imputés, par jour, pour le défaut de réception de valeurs visant le règlement d'une position de règlement au RNC en cours avant que le processus de paiement ne commence	10 000,00
9910	Évaluation appropriée non fournie	Frais par valeur non évaluée en raison de l'omission de fournir l'évaluation de tous les transferts, dépôts et retraits	10,00
9920	Déclaration bancaire non soumise	Frais quotidiens par action, par jour, par ISIN (maximum de 1 000 \$ par jour) imputés pour non-respect des Règles du service de dépôt en matière d'omission de dépôt de déclaration bancaire	0,001
9925	Défaut de dénouer une défaillance relative à une position assujettie au Règlement SHO de la SEC	Frais de 5 000 \$ imputés à l'adhérent la première fois qu'il omet de dénouer une défaillance. Frais de 10 000 \$ imputés si une deuxième occurrence est constatée au cours des douze mois consécutifs suivant le premier défaut.	5 000,00 ou 10 000,00
9930	Défaut de fournir de l'information aux fins de conformité	Frais en cas d'omission de fournir des renseignements financiers, réglementaires ou autres, dans les délais prescrits.	1 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 13 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
FRAIS ACCESSOIRES			
9950	Enveloppe non cueillie avant la fermeture des bureaux	Frais imputés par enveloppe, par jour pour omission de prendre une enveloppe en livraison avant la fermeture des bureaux	25,00
9960	Reconstitution de position non réalisée	Frais imputés par million de dollars de valeur nominale (ou par tranche d'une telle valeur) par jour ouvrable réservé pour l'omission de reconstituer une position réservée aux fins de reconstitution	1 000,00
9970	Frais de non-conformité – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés, pour les quatre premières occurrences, chaque fois que l'adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC au cours d'une période continue de 12 mois	1 000,00
9971	Frais de non-conformité particuliers – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés lorsqu'un adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC plus de quatre fois au cours d'une période continue de 12 mois	10 000,00
9972	Frais de non-conformité variables – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais calculés selon la différence entre les obligations de paiement net à la NSCC et à la DTC de l'adhérent et le montant du plafond souple multiplié par le taux quotidien établi pour la facilité de crédit de la CDS (pour un total de 365 jours)	selon le taux de la CDS à l'égard des facilités de crédit
9990	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze premières minutes	Frais pour les 15 premières minutes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	2 500,00
9991	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze minutes additionnelles	Frais pour les 15 minutes suivantes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	5 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 14 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Remarques

[†] Les frais sont en dollars canadiens et entreront en vigueur le 3 mars 2025, sauf indication contraire dans la colonne « Définition de la facturation ».

¹ Des frais mensuels minimaux de 1 000 \$ sont imputables aux adhérents à mandat restreint après le premier trimestre civil de service pour le service NELTC.

² Ces services sont admissibles à un escompte de 20 % au paiement initial.



ANNEXE A
BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT POUR UNE MÊME VILLE

Description des services : Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait pour une même ville sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts dans la même ville.

Transferts de certificat (par enveloppe)	6,15
Nouvelles enveloppes de dépôt (par enveloppe)	1,19
Nouvelles enveloppes de retrait (format papier) (par enveloppe)	sans frais
Frais supplémentaires pour transferts ou dépôts refusés (par enveloppe)	3,99

ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT INTERURBAINS

Description des services : Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait interurbains sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts situés dans d'autres villes où se trouvent des bureaux de la CDS.

Calcul : Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)		
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,11
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,20
Plus les frais par colis	34,70	35,75
Frais minimums par envoi	80,40	92,00

ENVELOPPES POUR LE SERVICE DE MESSAGERIE INTERSUCCURSALES ET LE SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

Description des services : Les enveloppes pour le Service de messagerie intersuccursales et le Service de liaison avec New York sont soumises par l'adhérent à un bureau de la CDS aux fins de livraison et de cueillette à un autre bureau de la CDS, à la Depository Trust Company (« DTC ») ou à la Securities Industry Automation Corporation (« SIAC »).



ANNEXE A
BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

Calcul : Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal Ottawa	New York (DTC/SIAC)	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)			
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,19	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,11
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,17	0,20
Plus les frais par colis	28,65	67,82	29,22
Frais minimums par envoi	70,37	112,49	81,76

SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – SERVICE DE DÉPÔT

Description du service :

Sortant : Le livreur dépose un paquet au bureau de la CDS aux fins de livraison par la Brink's au bureau du destinataire.

Entrant : La Brink's fait la cueillette de l'envoi du paquet chez l'expéditeur et le destinataire en prend livraison à un bureau de la CDS.

Calcul : Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,16	0,21	0,20
Plus les frais par colis	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi	169,13	251,74	168,97	166,66

Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Page 16 de 17



ANNEXE A
BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

Remarques :

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – LIVRAISON À DOMICILE**Description des services :** Brink's se rend chez l'expéditeur pour cueillir le paquet et le livre au destinataire.**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,16	0,21	0,20
Plus les frais par colis	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi				
Cueillette normale	176,28	248,63	187,16	187,09

Remarques :

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

Veuillez faire parvenir toute question à l'équipe de la gestion des relations de la CDS, à l'adresse CDSRelationshipMgmt@tmx.com.

ⁱⁱ Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS^{MD})

**Projet de modification du Barème de prix de la CDS :
Frais administratifs en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada**

AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES

DESCRIPTION DU SERVICE ET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DU BARÈME DE PRIX

La CDS propose d'ajouter à son Barème de prix de nouveaux frais administratifs de la CDS en cas de défaut de livraison visant des titres du gouvernement du Canada. Ces frais faciliteront le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation associés au modèle de frais en cas de défaut de livraison, comme il a été décrit par le sous-groupe sur les frais pour défaut du Groupe consultatif sur l'infrastructure liée aux garanties et les pratiques du marché (« GCIGPM ») (auparavant le Groupe d'orientation sur le fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada) dans son document-cadre définitif intitulé *Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor*¹ (le « Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada »).

Précisons que ces nouveaux frais sont :

- des frais administratifs visant le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du nouveau modèle et du nouveau cadre de frais en cas de défaut de livraison pour le compte du sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM;
- répartis entre les adhérents de la CDS qui ont effectué des opérations sur des titres du gouvernement du Canada durant la dernière année civile;
- payables par identifiant de partenaire d'affaires (« BPID ») de la CDS, sur une base annuelle, à terme échu.

D'autres frais en cas de défaut de livraison liés à ce programme, comme il a été décrit dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, seront mis en œuvre ultérieurement à la suite d'une période d'essai général d'au moins 12 mois. Conformément au Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, le GCIGPM donnera un préavis de six mois avant l'activation des frais en cas de défaut.

La CDS publie le présent avis et sollicitation de commentaires en application des exigences relatives à l'examen des frais formulées par chacune des autorités de réglementation principales de la CDS et conformément aux paragraphes 26.6 et 26.8 de la décision de reconnaissance n° 2012-PDG-0142 de l'Autorité des marchés financiers du Québec (l'« AMF »), aux modalités prévues aux paragraphes 7.6 et 7.10 de l'annexe A (intitulée *Terms and Conditions*) de l'ordonnance de reconnaissance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») et au paragraphe 9 de l'ordonnance de reconnaissance de la British Columbia Securities Commission (la « BCSC »), tels que modifiés de temps à autre.

NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Les frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada proposés par la CDS serviront à récupérer les coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation attribués auprès des adhérents de la CDS qui participent activement aux opérations sur titres du gouvernement du Canada et, par conséquent, au programme des frais en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada.

En janvier 2024, le Groupe d'orientation sur le fonctionnement du marché des titres du gouvernement du Canada (« GOF », devenu par la suite le sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM) a publié son cadre final visant l'établissement d'une approche en matière de frais de défaut afin de régler les problèmes liés aux défauts de livraison de titres du gouvernement du Canada sur le marché canadien et a demandé

¹ Forum canadien des titres à revenu fixe, janvier 2024. *Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor*, <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2024/01/instauration-cadre-appui-penalite.pdf>

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

à la CDS d'en faciliter la mise en œuvre. La CDS a été priée de concevoir, de mettre en œuvre et d'exploiter un système de surveillance, de calcul, de production de rapports et de prestation pour le programme de frais en cas de défaut de livraison du GOF, les coûts de développement et d'exploitation permanents associés à ce programme devant être répartis entre les adhérents de la CDS qui participent à la négociation de titres du gouvernement du Canada.

Les estimations préliminaires des coûts en question indiquées dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada comprenaient un investissement initial d'environ 500 000 \$ pour la conception, ainsi que des coûts d'exploitation annuels d'environ 100 000 \$. En raison d'exigences de développement supplémentaires, le coût de développement estimé a depuis été révisé à 540 000 \$, sans changement aux coûts d'exploitation annuels. Le coût de la conception initiale sera recouvert sur une période de trois ans (540 000 \$ ÷ 3 = 180 000 \$ par an pendant trois ans). Les coûts d'exploitation annuels de 100 000 \$ seront rajustés en fonction de l'inflation en utilisant la croissance annuelle moyenne de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») publié annuellement par Statistique Canada, puis recouverts de façon continue tant que le programme sera en vigueur. Ces coûts répartis seront calculés et facturés aux adhérents annuellement, à terme échu, en fonction du nombre total de BPID d'adhérents qui négocient activement des titres du gouvernement du Canada.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, les nouveaux frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS entreront en vigueur une fois le système lancé (la cible est le troisième trimestre de 2026) et après un préavis d'au moins 10 jours envoyé aux adhérents par l'intermédiaire d'un bulletin de la CDS.

De plus amples renseignements sur le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, y compris les frais en cas de défaut, sont accessibles dans le document [Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor](#)².

INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Conformément aux estimations préliminaires et comme l'indique le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, les projections de la CDS concernant les coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du modèle de frais en cas de défaut de livraison du GOF comprennent un investissement initial pour le développement de 540 000 \$ et des coûts d'exploitation annuels de 100 000 \$ rajustés en fonction de l'inflation en utilisant la croissance annuelle moyenne de l'IPC publié par Statistique Canada qui seront recouverts de façon continue tant que le programme sera en vigueur.

Ces coûts seront facturés annuellement aux adhérents de la CDS qui ont négocié des titres du gouvernement du Canada. La part des coûts recouverts auprès de chaque adhérent dépendra du nombre de BPID d'adhérents qui ont agi à titre de contrepartie à une opération soumise au CDSX pour l'un des titres du gouvernement du Canada précisés. Étant donné que les opérations font l'objet d'un suivi dans le CDSX en fonction du BPID des adhérents, les adhérents utilisant plus d'un BPID pour leurs opérations sur titres du gouvernement du Canada se verront facturer une part des coûts proportionnelle au nombre de BPID utilisés³.

À titre d'illustration, en supposant qu'un total de 85 BPID d'adhérents ont été utilisés pour effectuer au moins une opération portant sur un titre du gouvernement du Canada à la fin de chaque année, et supposant un coût de conception total de 540 000 \$ réparti sur trois ans et des coûts d'exploitation annuels de 100 000 \$ (dans l'exemple, le rajustement pour l'inflation reste stable), la répartition des frais

² Forum canadien des titres à revenu fixe, janvier 2024. *Instauration d'un cadre à l'appui d'une pénalité en cas d'échec de règlement des opérations sur obligations du gouvernement du Canada et bons du Trésor*, <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2024/01/instauration-cadre-appui-penalite.pdf>

³ Selon un échantillonnage de janvier 2025 portant sur les données des opérations réalisées dans l'environnement de production, un total de 87 IDUC ont été utilisés par 49 adhérents ayant conclu des opérations portant sur des titres du GdC. La majorité (32, ou 65 %) des 49 adhérents ont utilisé un seul IDUC pour leurs opérations sur titres du gouvernement du Canada. Douze autres adhérents ont utilisé entre deux et trois IDUC, ce qui indique que 90 % des adhérents de l'échantillon de données ont utilisé trois IDUC ou moins, la majorité d'entre eux utilisant un seul IDUC pour leurs opérations sur titres du gouvernement du Canada.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS pour les trois premières années serait calculée comme suit :

$$\frac{(540\,000 \$ \div 3) + 100\,000 \$}{85} = 3\,294,12 \$ \text{ par BPID par année}$$

Pour la quatrième année et les années suivantes, la répartition serait calculée comme suit :

$$\frac{100\,000 \$}{85} = 1\,176,47 \$ \text{ par BPID par année}$$

Les coûts d'exploitation seront rajustés en fonction de l'inflation selon la croissance annuelle moyenne de l'IPC publié par Statistique Canada, et le nombre total de BPID d'adhérents sera mis à jour annuellement pour calculer les montants à facturer aux adhérents correspondants, une fois par an, à terme échu.

PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES FRAIS

Contexte d'élaboration

La modification proposée au Barème de prix, qui ajoutera les nouveaux frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS, a été soumise aux fins d'examen et de sollicitation de commentaires au comité des frais des adhérents de la CDS dans le cadre des réunions du 3 mars 2025 et du 13 avril 2026. Le comité des frais de la CDS n'a pas désapprouvé la soumission par la CDS des nouveaux droits proposés aux fins d'approbation réglementaire. En outre, les membres du conseil d'administration de la CDS n'ont exprimé aucune inquiétude à l'égard des modifications.

Autres possibilités étudiées

La CDS considère que le modèle de recouvrement des coûts décrit dans le présent avis et sollicitation de commentaires, lequel prévoit le recouvrement des coûts de développement, de mise en œuvre et d'exploitation du programme de frais en cas de défaut de livraison visant les titres du gouvernement du Canada auprès des adhérents de la CDS comme cela a été énoncé par le GOF dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, constitue la méthode la plus juste et la plus équitable de recouvrer ces coûts. Les frais sont seulement répartis entre les utilisateurs du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada.

COMPARAISON AVEC DES CHAMBRES DE COMPENSATION À L'ÉTRANGER

Compte tenu de la nature particulière du modèle décrit dans le Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada, un exercice de comparaison avec d'autres agences de compensation n'a pas permis d'obtenir d'indications supplémentaires sur la manière dont les coûts du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada sont transférés aux adhérents de la CDS qui négocient activement des titres du gouvernement du Canada. La proposition de la CDS visant à recouvrer des coûts au moyen d'un modèle « utilisateur-payeur » est conforme aux façons de faire générales à l'échelle internationale.

INTÉRÊT PUBLIC

La CDS soutient que les frais proposés et décrits dans le présent avis, soit les frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS, ne vont pas à l'encontre de l'intérêt public.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard du projet de modification dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans les bulletins de l'AMF ou de la CVMO, aux coordonnées suivantes :

Louise Waterhouse
Directrice générale, Gestion d'entreprise et initiatives stratégiques
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
100, rue Adelaide Ouest, bureau 300
Toronto (Ontario)
Courriel : louise.waterhouse@tmx.com

Copie à : Martin Jannelle, directeur, Affaires réglementaires
martin.jannelle@tmx.com

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'AMF, à la CVMO et à la BCSC, à l'attention des personnes indiquées ci-après.

Philippe Lebel
Secrétaire et directeur général,
Affaires juridiques
Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Télécopieur : 514 864-8381
Courriel :
consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Aaron Ferguson
Réglementation des marchés,
Commission des valeurs
mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest,
bureau 1903, C.P. 55
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Télécopieur : 416 595-8940
Courriel :
marketregulation@osc.gov.on.ca

Michael Brady
Directeur adjoint, Réglementation des
marchés financiers
British Columbia Securities Commission
701, rue West Georgia, C.P. 10142,
Pacific Centre
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1L2
Télécopieur : 604 899-6506
Courriel : mbrady@bcsc.bc.ca

Les commentaires reçus par la CDS durant la période de commentaires seront rendus publics.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications proposées au Barème de prix de la CDS, Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS

Annexe A : Modifications proposées au Barème de prix de la CDS – Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada

Description du produit	Définition de la facturation	Frais en vigueur	Frais proposés
7560 Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS	Recouvrement des coûts de la CDS pour la conception, la mise en œuvre et l'exploitation du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada du sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM.	s.o. (nouveau service)	Selon le calcul



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications.

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES DE COMPENSATION			
6000	Opération boursière déclarée	Frais par opération déclarée imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6010	Opération – institutionnelle appariée	Frais par opération imputés au vendeur et à l'acheteur utilisant un dispositif d'appariement virtuel qui génère une opération confirmée au CDSX	0,08
6020	Opération – autre	Frais par opération imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation pour les opérations qui ne sont ni des opérations boursières ni des opérations institutionnelles appariées	0,0852
6080	Opération boursière admissible – RNC (Service de règlement net continu) solde net	Frais par opération boursière admissible soumise aux fins d'établissement du solde net imputés au vendeur et à l'acheteur	0,0042
6085	Position RNC – solde net/novation	Frais par position nette au RNC après l'établissement du solde net et la novation imputés à l'acheteur et au vendeur	0,015
6155	Rapprochement d'opérations – opérations boursières ou de type boursier	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS à l'égard d'une bourse ou d'un système de négociation alternatif (SNA) pour les adhérents et adhérents secondaires	4,85
SERVICES DE RÈGLEMENT			
6110	Entrée et confirmation de mise en gage	Frais par entrée et confirmation d'article de mise en gage ou de substitution imputés à l'initiateur et au responsable de la confirmation, y compris les opérations dont l'état est DK	1,43
6100	Règlement individuel le jour même	Frais par opération de règlement le jour même imputés à l'acheteur et au vendeur	0,1136
6119	Règlement de mises en gage	Frais par position mise en gage réglée le jour même imputés au titulaire de la sûreté et au gagiste	0,085
6120	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office saisi au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	0,50
6125	Avis d'intention de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un en position de défaut de réception pour chaque avis d'intention de rachat d'office entré au moyen du CDSX visant une opération en cours pour une valeur donnée	1,00
6130	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis reçu au moyen du CDSX à l'égard de l'intention du destinataire d'exécuter un rachat d'office	1,25
6132	Avis d'exécution de rachat d'office – envoyé au destinataire	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception à une date d'exécution pour chaque avis saisi au moyen du CDSX à l'égard de l'intention d'exécuter un rachat d'office	0,25

Taxes applicables en sus.

Page 1 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
6137	Exécution de rachat d'office sur le parquet de la bourse – envoyé au livreur	Frais imputés à un adhérent en position de défaut de réception pour chaque ordre de rachat d'office envoyé à une bourse aux fins d'exécution	15,00
6140	Règlement par certificats – Service d'enveloppes	Frais imputés par enveloppe au livreur et au destinataire	4,50
6141	Règlement RNL individuel	Frais par règlement individuel effectué au RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,0639
6190	Interrogation du rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	Frais par demande en ligne de rapport détaillé ou consolidé de l'encaisse	6,70
6196	Règlement par lots RNL et RNC	Frais par position RNC en cours réglée par règlement RNL imputés à l'acheteur et au vendeur	0,03
6197	Règlement RNC en temps réel	Frais par règlement RNC en temps réel imputés à l'acheteur et au vendeur	0,175
6033	Frais administratifs – facilité de liquidité du service de RNC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du service de RNC en fonction de l'activité au cours du trimestre précédent. Les frais sont facturés selon la formule suivante : (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne de l'adhérent au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de règlement net par lot [« RNL »], divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au service de RNC au cours du trimestre précédent, établie avant le processus de RNL), multipliée par les frais annuels facturés à la CDS au titre de la facilité de crédit de confirmation, soit la facilité de liquidité du service de RNC	Selon le calcul
6044	Transfert des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx	Recouvrement par la CDS des frais liés au système de paiements de grande valeur Lynx qui sont versés à la Banque du Canada. Les frais sont facturés selon la formule suivantes : Nombre brut quotidien d'opérations et valeur totale pour le trimestre précédent X les tarifs facturés à la CDS par la Banque du Canada (sous réserve de révision annuelle par Paiements Canada)	Selon le calcul

SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES

6200	Dépôt	Frais imputés pour chaque transaction de dépôt	1,90
6231	Admissibilité – Valeurs non inscrites en compte seulement avec certificats	Frais par émission représentée par un certificat sous forme définitive déposé à la CDS	1 100,00
6232	Admissibilité – VICS avec certificats globaux	Frais par émission représentée par un billet global de VICS déposé à la CDS	125,00

Taxes applicables en sus.

Page 2 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES			
6234	Frais d'annulation de demande d'admissibilité	Frais pour chaque demande d'admissibilité annulée	33,00
6235	Frais pour l'activation des ISIN du marché monétaire	Frais imputés par ISIN du marché monétaire activé	20,00
6236	Gestion de l'admissibilité de titres	Frais imputés pour chaque demande d'admissibilité	475,00
6238	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 48 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 48 heures, mais plus de 24 heures, avant la date de clôture. En vigueur à 12 h 01 deux jours avant la date de clôture	2 000,00
6237	Gestion de l'admissibilité – demande tardive 24 h	Facturation de chaque demande reçue moins de 24 heures avant la date de clôture. En vigueur à 0 h 01 le jour précédant la date de clôture	5 000,00
6239	Gestion de l'admissibilité – demande tardive à la date de clôture	Facturation de chaque demande reçue à la date de clôture. En vigueur de 0 h 01 jusqu'à 13 h à la date de clôture. Les demandes reçues le jour même sont refusées après 13 h à la date de clôture	10 000,00
6250	Retrait	Frais imputés pour chaque transaction de retrait	25,50
6255	Retrait – événement de marché	Frais imputés par retrait du système d'émissions échues	1,94
6260 / 6261	Rajustement d'obligations coupons détachés – débit/crédit	Frais imputés par débit (6260) ou crédit (6261) dans le cadre d'un rajustement d'obligations coupons détachés	6,15
6300	Garde de titres de participation (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues; les positions détenues dans des sous-comptes sont cumulées pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,74
6305	Garde de titres de participation (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne des tranches de 100 000 actions; les volumes détenus dans des sous-comptes sont cumulés pour un total mensuel qui est divisé par le nombre de jours ouvrables du mois	0,2532
6310	Garde de titres d'emprunt (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	1,62
6320	Garde de titres d'emprunt (volume)	Frais imputés par moyenne quotidienne de tranches proportionnelles de 100 000 \$ de valeur nominale	0,019
6330	Garde d'obligations coupons détachés (position)	Frais imputés par moyenne quotidienne des positions détenues	0,75
6360	Rapprochement de grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS	9,15
6370	Compte de grand livre	Frais mensuels imputés par compte de grand livre	235,50

Taxes applicables en sus.

Page 3 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} ~~XXXX~~ 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES DE DÉPÔT, DE GARDE ET DE DROITS ET PRIVILÈGES			
6390	Suivi des droits et privilèges	Frais par jour ouvrable imputés à tous les IDUC admissibles des adhérents abonnés au service de suivi des droits et privilèges	5,75
6400	Transaction afférente à un événement de marché – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est manuel	23,45
6410	Transaction afférente à un événement de marché – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de marché (à l'exception des événements de dividende) dont le traitement est automatique	4,70
6417	Transaction de dividende – manuelle	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement manuel aux fins de traitement	23,74
6418	Transaction de dividende – automatique	Frais imputés par crédit ou débit d'une position au grand livre dans le cadre d'un événement de dividende exigeant un établissement automatique aux fins de traitement	4,98
6982	Demande de transfert TRAX – Suppression	Frais imputés par transaction TRAX supprimée dans le système	1,94

Taxes applicables en sus.

Page 4 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14](#) pour d'autres remarques.



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES INTERNATIONAUX			
5000	Opération internationale – saisie	Frais imputés pour chaque transaction d'opération non boursière internationale saisie	0,56
5200	Opération internationale – règlement	Frais imputés par opération non boursière internationale réglée au CDSX	2,75
5035	Virements transfrontaliers –frais administratifs	Frais administratifs imputés par virement électronique de positions valeurs entre la CDS et d'autres gardiens ou dépositaires de titres étrangers	équivalent en \$ CA
5036	Frais de garde pour les ADR – frais administratifs	Frais administratifs liés aux frais de garde pour les ADR imputés par les banques américaines dépositaires des ADR	selon la banque dépositaire des ADR
5041	Service de dépôt de valeurs des États-Unis	Frais imputés par dépôt régulier de valeurs des États-Unis	105,00
5044	Service de dépôt de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par dépôt refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5046	Retrait de valeurs des États-Unis – régulier	Frais imputés par retrait régulier de valeurs des États-Unis	232,00
5047	Retrait de valeurs des États-Unis – instantané	Frais imputés par retrait instantané de valeurs des États-Unis	316,00
5048	Retrait de valeurs des États-Unis – refusé	Frais administratifs de la DTC imputés par retrait refusé de valeurs des États-Unis	équivalent en \$ CA
5050	Depository Trust and Clearing Corporation (DTCC) marge sur coût de revient	Marge sur coût de revient appliquée par la CDS aux états de compte de la NSCC, de la DTC et d'Omgeo pour les utilisateurs du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC selon l'activité du mois précédent	(\$ US) 14 %
5060	Frais administratifs liés à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York et du Service de liaison directe avec la DTC	Recouvrement des coûts de la CDS relatifs à la facilité de liquidité du Service de liaison avec New York en fonction de l'activité du trimestre. Les frais sont facturés selon la formule suivante : (Valeur moyenne de l'obligation d'achat quotidienne au Service de liaison avec New York de l'adhérent au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent, divisée par la valeur totale de l'obligation d'achat quotidienne moyenne au Service de liaison avec New York au cours du trimestre précédent), multipliée par les frais annuels au prorata facturés à la CDS au titre de la facilité de liquidité de soutien du Service de liaison avec New York	\$ US établi selon le coût réel de la facilité de liquidité, comprenant la disposition accordéon applicable, le cas échéant
5533	Tarif mensuel du service automatisé de confirmation de transactions (« ACT »)	Frais imputés par mois pour chaque code d'identification d'intervenant du marché	388,00
5534	Frais par opération ACT – première tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les 25 000 premières transactions, par code d'identification d'intervenant du marché	0,068
5535	Frais par opération ACT – deuxième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions comprises entre la vingt-cinq mille et unième et la cinquante millième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,019

Taxes applicables en sus.

Page 5 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES INTERNATIONAUX			
5536	Frais par opération ACT – troisième tranche	Frais imputés par transaction par mois pour les transactions au-delà de la cinquante mille et unième, par code d'identification d'intervenant du marché	0,01
5560	Service de rapprochement international des opérations (« SRIO »)	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers d'opérations des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTCC sont comparés et les rapports d'exception sont générés.	4,85
5570	Service de rapprochement international des grands livres	Frais imputés par fichier de données électronique traité par la CDS; les fichiers des positions aux grands livres des adhérents au Service de liaison avec New York et au Service de liaison directe avec la DTC sont comparés au fichier de la DTCC et les rapports d'exception sont générés.	8,80
5910	Frais de dénouement liés au Règlement SHO	Frais imputés à chaque dénouement effectué en raison d'une exigence du Règlement SHO	234,00
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
4001	Données du Fichier principal des valeurs (« FPV ») du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données du FPV	3,00
4003	Données du FPV du CDSX ou données sur les droits et privilèges – sur demande	Frais pour la transmission ponctuelle de données du FPV ou de données sur les droits et privilèges sur demande	725,00
4006	Données sur les droits et privilèges du CDSX	Frais imputés par jour ouvrable pour l'accès aux données sur les droits et privilèges	1,85
4007	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	20,00
4008	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges – MT564/568	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4009	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/REPE	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25
4010	Service de messagerie afférent aux droits et privilèges MT564/RMDR	Frais par jour ouvrable pour les données sur les droits et privilèges reçues en format ISO 15022 au moyen du réseau MQ ou de la SWIFT (des frais d'utilisation pour le réseau de la SWIFT et des frais par message peuvent également être imputés)	5,25

Taxes applicables en sus.

Page 6 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
2811	Réseau de la SWIFT – message (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel qu'il est prévu par SWIFNet
2812	Réseau de la SWIFT – message international (données sur les droits et privilèges)	Frais imputés à l'abonné directement par SWIFTNet en fonction du nombre de transactions transmises par l'abonné au moyen de SWIFNet	tel qu'il est prévu par SWIFNet
4015	Service de rapports des dividendes déterminés – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour les fichiers de renseignements afférents aux dividendes déterminés	1 045,00
4016	Service de rapports des dividendes déterminés – archives	Frais imputés pour chaque fichier archivé de renseignements afférents aux dividendes déterminés pour une année d'imposition donnée	1 045,00
4017	Service de rapports des dividendes déterminés – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel, du 1 ^{er} janvier au 31 janvier qui informe des modifications aux renseignements afférents aux dividendes déterminés pour les dividendes versés pendant l'année d'imposition précédente	91,00
4020	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Frais d'abonnement annuel pour chaque catégorie de fichier de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4021	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – archives	Frais imputés pour chaque fichier d'archives de renseignements d'une catégorie d'organisme de placement collectif et de sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale pour une année d'imposition donnée. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	905,00
4022	Renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale – avis par courriel	Frais d'abonnement annuel pour le service d'avis par courriel qui informe des enregistrements de remplacement effectués du 1 ^{er} janvier au 30 avril afférents aux distributions versées pendant l'année d'imposition précédente pour une catégorie de renseignements des organismes de placement collectif et des sociétés de personnes aux fins de déclaration fiscale. Les adhérents peuvent opter pour les catégories de fichiers de renseignements suivants : fiducie de fonds commun de placement (T3), société d'investissement à capital variable (T5), société de personnes (T5013)	91,00
4050	Assemblées des actionnaires	Frais par assemblée publiée; chaque publication (initiale et mise à jour) d'une assemblée dans la presse financière, comme prévu par la Norme canadienne 54-101 (NC 54-101)	100,00

Taxes applicables en sus.

Page 7 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
4120	Bulletins	Frais mensuels imputés pour dix utilisateurs (comprenant les pièces jointes SEDAR); des frais supplémentaires de 50 \$ seront imputés pour chaque tranche de dix codes d'utilisateur	363,00
4125	Extraction de bulletin aux fins de déclaration fiscale – abonnement	Abonnement mensuel permettant de recevoir au moyen de la base de données des bulletins des renseignements mis à jour et regroupés au sujet des remboursements de liquidation et des autres types d'événements de marché	75,00
4200	Demande de liste de composantes détachées	Frais par liste de composantes fournie	9,00
4220	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – courriel mensuel	Frais annuels d'adhésion au service de base par courriel – jusqu'à cinq utilisateurs	610,00
4221	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – utilisateurs supplémentaires	Frais annuels imputés pour chaque tranche de cinq utilisateurs supplémentaires par adhésion au service de base	50,00
4230	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – exemplaire imprimé supplémentaire	Version imprimée supplémentaire en plus de l'adhésion annuelle au service de base (courriels mensuels)	120,00
4210	Rapports mensuels sur les obligations coupons détachés – un mois	Frais par série de rapports mensuels envoyée à des adhérents non abonnés au rapport mensuel sur les obligations coupons détachés	100,00
4400	Configuration du service Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC)	Frais ponctuels de configuration des profils et de service d'administration de l'accès au service NELTC imputables aux adhérents à mandat restreint	3 175,00
4410	Demande de transfert (« DT ») – NELTC	Frais par DT imputés à l'initiateur et au destinataire applicables à toutes les DT initiales et à toutes les DT d'actif résiduel relatives à la DT initiale	0,91 ¹
4420	Virement NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire pour une opération CDSX générée par le service NELTC	0,81 ¹
4430	Valeur confirmée au NELTC	Frais imputés au livreur et au destinataire par élément d'actif confirmé	0,135 ¹
4501	Article 49 de la Règle 800 de l'OCRCVM sur les rapports de conformité	Frais imputés quotidiennement par IDUC des adhérents	6,50
4610	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – obligation échéant en série	Frais par ISIN – à la configuration	100,00

Taxes applicables en sus.

Page 8 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES D'INFORMATION ET DE SOUTIEN			
4620	Frais de configuration initiaux – émission inscrite en compte seulement – municipalités et établissements subventionnés – autres titres	Frais par ISIN – à la configuration	250,00
6170	Fichier sortant	Frais imputés pour chaque fichier de données électronique traité par la CDS qui peut être récupéré et entré dans les systèmes d'un adhérent (aux fins de rapprochement, de tenue des registres, d'analyse ou autre)	4,85
7000	Configuration InterLink	Frais ponctuels de configuration imputables pour le service InterLink	5 770,00
7010	InterLink	Frais imputés quotidiennement par IDUC	1,80
7015	Fichier InterLink par lot intrajournalier	Frais imputés par lot	4,85
7030	Transmission de fichiers de données	Frais par transmission électronique de fichiers de données	4,85
7050	Frais de région d'essai	Frais quotidiens imputés pour l'accès aux régions d'essai de la CDS aux dates prévues au calendrier d'essai publié. Les essais effectués à des dates qui ne figurent pas au calendrier d'essai publié seront permis dans la mesure du possible. Cependant, un tarif majoré à 1 500 \$ par jour sera imputé.	1 000,00
7990	Recherche	Frais de recherche par demande du client pour des éléments de moins de 60 jours comprenant la confirmation de vérification pour les adhérents	50,00
7020	Demande spéciale de recherche	Frais imputés par fichier archivé consulté par période de cinq mois (p. ex., la recherche d'opérations de l'année dernière s'étale sur trois périodes de cinq mois) ou par demande de recherche automatisée dans certaines applications (p. ex., le service <i>Statistiques</i> relatives à la déclaration d'opérations TRAX).	100,00
7110	Avis par courriel	Frais imputés par destinataire du courriel	1,00
7115	Avis par la boîte de réception	Frais imputés par destinataire de l'avis par la boîte de réception	1,00
SERVICES AUX ÉMETTEURS			
4040	Renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	Frais imputés par demande d'ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) pour les renseignements afférents aux détenteurs inscrits à la date de clôture des registres	147,00
4643	Confirmation de valeurs inscrites	Frais imputés par ISIN pour les 10 premiers ISIN aux émetteurs n'étant pas couverts par une entente de l'agent comptable des registres et agent payeur avec la CDS	105,00

Taxes applicables en sus.

Page 9 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
SERVICES AUX ÉMETTEURS			
4644	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – jusqu'à 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après les 10 premiers jusqu'à 30 – de la manière décrite au code 4643	53,00
4646	Confirmation de valeurs inscrites – chaque ISIN supplémentaire – après 30	Frais imputés par ISIN supplémentaire – après 30 – de la manière décrite au code 4643	27,00
4700	Émission d'ISIN – CUSIP Global Services	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	268,00
4710	Émission d'ISIN – CDS	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	160,00
4724	Émission d'ISIN – obligations en série (par article)	Frais par ISIN imputés au client effectuant la demande	35,00
4740	ISIN – frais d'annulation de demande	Frais par demande d'ISIN annulée imputés au client	30,00
4750	ISIN – lettre sans réserve de confirmation	Frais imputés par lettre de confirmation fournie pour les ISIN émis	50,00
4771	Gestion d'événement – intérêt et échéance, titres du marché monétaire	Facturation à l'événement	10,00 ²
4772	Gestion d'événement – intérêt, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 ²
4773	Gestion d'événement – échéance, titres hypothécaires LNH	Facturation à l'événement	10,00 ²
4774	Gestion d'événement – intérêt	Facturation à l'événement	100,00 ²
4775	Gestion d'événement – échéance	Facturation à l'événement	100,00 ²
4776	Gestion d'événement – dividendes	Facturation à l'événement	100,00
4777	Gestion d'événement – obligatoire sans choix	Facturation à l'événement	250,00 ²
4778	Gestion d'événement – avec choix	Facturation à l'événement	250,00
4779	Gestion d'événement – intérêt et échéance, obligations échéant en série	Facturation à l'événement	25,00 ²
4780	Gestion d'événement – agent payeur	Facturation à l'événement	50,00 ²
4781	Gestion d'événement – agent dépositaire	Facturation à l'événement	100,00
6499	Frais de configuration pour les offres multiéchanges (MEO)	Frais imputés pour la création et le traitement de chaque offre multiéchange. La demande est traitée à la réception du paiement intégral et d'une décharge transmise à la CDS.	3 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 10 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).

**BARÈME DE PRIX 2026**En vigueur le 1^{er} ~~XXXX~~ 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
AUTRES SERVICES			
4900	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de 300 \$ ou moins	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de 300 \$ ou moins, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	60,50
4910	Certificat relatif au formulaire NR7-R Demande de remboursement des retenues d'impôt – réclamations de plus de 300 \$	Frais par demande de certificat attestant qu'une retenue fiscale pour non-résident a été effectuée sur un revenu de dividende, en vue d'une réclamation de plus de 300 \$, pour remboursement d'impôt retenu sur un revenu de source canadienne	200,00
4992	Offre publique d'achat limitée	Tarif uniforme imputé pour la gestion d'une offre publique d'achat visant moins de 20 pour cent des actions en circulation d'une société ouverte	4 000,00
7306	Service de secours sur place – abonné en attente	Frais mensuels pour avoir accès à de l'équipement de secours	109,00
7307	Service de secours sur place – utilisation par un abonné	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7308	Service de secours sur place – configuration particulière	Frais spéciaux de configuration pour les clients non abonnés	3 175,00
7309	Service de secours sur place – utilisation particulière	Frais d'utilisation (utilisation en tout temps au cours d'une journée)	454,00
7500	Port TCP/IP (relais de trame) jusqu'à 16 unités	Frais mensuels pour les unités logiques de type terminal/imprimante par port. Le nombre d'unités logiques par port devrait être de 16 ou moins.	54,50
7501	Port TCP/IP 17-256 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 17 à 256 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première tranche.	1 451,25
7502	Port TCP/IP 257-512 unités	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a de 257 à 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour la première et la deuxième tranche.	2 177,00
7503	Port TCP/IP 513 unités et plus	Total mensuel : Les frais sont fixes s'il y a plus de 512 unités logiques par port. Aucuns frais ne seront imputés pour les trois tranches susmentionnées.	2 903,00
7530	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 046,00
7531	Réseau privé virtuel IP amélioré, service Internet haute vitesse d'affaires et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 106,00
7532	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 178,00
7533	Réseau privé virtuel IP T-1 et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 238,00
7534	Réseau privé virtuel IP T-1 double et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 174,00

Taxes applicables en sus.

Page 11 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix†
AUTRES SERVICES			
7535	Protocole sécurisé SSL	Frais fixes mensuels par connexion	20,00
7540	Connexion intersites	Frais fixes mensuels par connexion	251,00
7536	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	1 870,00
7537	Réseau privé virtuel IP mondial fractionnel T1, ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	1 930,00
7538	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu unique	Frais fixes mensuels par connexion	2 299,00
7539	Réseau privé virtuel IP mondial T-1, ligne numérique à paire symétrique (SDSL) et coupe-feu double	Frais fixes mensuels par connexion	2 359,00
7550	Réseau et traitement des données – déplacement et ajout	Frais de main-d'œuvre pour les modifications matérielles et logiques	1 000,00
<u>7560</u>	<u>Frais administratifs en cas de défaut de livraison de titres du gouvernement du Canada de la CDS</u>	<u>Recouvrement des coûts de la CDS pour la conception, la mise en oeuvre et l'exploitation du Cadre relatif aux titres du gouvernement du Canada du sous-groupe sur les frais pour défaut du GCIGPM</u>	<u>Selon le calcul</u>
7965	Frais administratifs – agent des transferts – CDSX	Frais administratifs des frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts
7966	Frais de transfert – autres	Frais de transfert imputés par l'agent des transferts lorsque la CDS utilise un IDUC interne aux fins de traitement des transactions au nom d'adhérents	selon le prix fixé par agent des transferts
7967	Frais de transfert – rajustements	Tout rajustement de frais de transfert imputés par l'agent des transferts	selon le prix fixé par agent des transferts
7991	Frais pour la facture en version électronique	Frais par facture par société par mois; la facture est fournie en version électronique (soit en format Excel) sur une disquette pour ordinateur ou par courriel	20,00
7992	État inactif de l'adhérent	Frais annuel pour la réservation d'un IDUC par un adhérent	4 000,00
7080	Regroupement d'adhérents	Frais imputés à un IDUC pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00

Taxes applicables en sus.

Page 12 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
AUTRES SERVICES			
7090	Regroupement d'agents	Frais imputés à un gardien ou à un agent payeur pour la réception de positions au grand livre au terme d'un regroupement	13 950,00
3010	Services de messagerie – taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie au Canada. Veuillez consulter l' Annexe A – Barème de prix des services de messagerie	selon le barème de prix
3020	Services de messagerie – non taxables	Frais administratifs imputés à la CDS pour l'utilisation des services de messagerie à l'extérieur du Canada – exonérés de la TPS. Veuillez consulter l' Annexe A – Barème de prix des services de messagerie	selon le barème de prix
FRAIS ACCESSOIRES			
9900	Livraison tardive d'une garantie	Frais par incident pour avoir omis de livrer une garantie dans les délais prescrits	1 000,00
9905	Services de la contrepartie centrale – défauts de réception	Frais imputés, par jour, pour le défaut de réception de valeurs visant le règlement d'une position de règlement au RNC en cours avant que le processus de paiement ne commence	10 000,00
9910	Évaluation appropriée non fournie	Frais par valeur non évaluée en raison de l'omission de fournir l'évaluation de tous les transferts, dépôts et retraits	10,00
9920	Déclaration bancaire non soumise	Frais quotidiens par action, par jour, par ISIN (maximum de 1 000 \$ par jour) imputés pour non-respect des Règles du service de dépôt en matière d'omission de dépôt de déclaration bancaire	0,001
9925	Défaut de dénouer une défaillance relative à une position assujettie au Règlement SHO de la SEC	Frais de 5 000 \$ imputés à l'adhérent la première fois qu'il omet de dénouer une défaillance. Frais de 10 000 \$ imputés si une deuxième occurrence est constatée au cours des douze mois consécutifs suivant le premier défaut.	5 000,00 ou 10 000,00
9930	Défaut de fournir de l'information aux fins de conformité	Frais en cas d'omission de fournir des renseignements financiers, réglementaires ou autres, dans les délais prescrits.	1 000,00
9950	Enveloppe non cueillie avant la fermeture des bureaux	Frais imputés par enveloppe, par jour pour omission de prendre une enveloppe en livraison avant la fermeture des bureaux	25,00
9960	Reconstitution de position non réalisée	Frais imputés par million de dollars de valeur nominale (ou par tranche d'une telle valeur) par jour ouvrable réservé pour l'omission de reconstituer une position réservée aux fins de reconstitution	1 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 13 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Veuillez consulter la [page 14 pour d'autres remarques](#).



BARÈME DE PRIX 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Prix indiqués sous réserve de modifications

Code	Description du produit	Définition de la facturation	Prix [†]
FRAIS ACCESSOIRES			
9970	Frais de non-conformité – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés, pour les quatre premières occurrences, chaque fois que l'adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC au cours d'une période continue de 12 mois	1 000,00
9971	Frais de non-conformité particuliers – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais imputés lorsqu'un adhérent excède le plafond souple préétabli pour les obligations de règlement net quotidien à la NSCC et à la DTC plus de quatre fois au cours d'une période continue de 12 mois	10 000,00
9972	Frais de non-conformité variables – Plafond souple pour le Service de liaison avec New York	Frais calculés selon la différence entre les obligations de paiement net à la NSCC et à la DTC de l'adhérent et le montant du plafond souple multiplié par le taux quotidien établi pour la facilité de crédit de la CDS (pour un total de 365 jours)	selon le taux de la CDS à l'égard des facilités de crédit
9990	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze premières minutes	Frais pour les 15 premières minutes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	2 500,00
9991	Délai du processus de paiement du CDSX – quinze minutes additionnelles	Frais pour les 15 minutes suivantes de prolongation imputés à un adhérent demandant un délai supplémentaire	5 000,00

Taxes applicables en sus.

Page 14 de 17

Les prix indiqués ci-dessus pour les différents services couvrent uniquement les utilisations autorisées qui sont directement liées à l'utilisation que fait le client des services de la CDS et autorisées aux termes de la *Convention d'adhésion de la CDS*, des *Règles de la CDS à l'intention des adhérents*, des procédés et méthodes, des guides de l'utilisateur de la CDS ou de toute autre convention, le cas échéant. Une autorisation supplémentaire doit être obtenue de la CDS et des frais supplémentaires peuvent être applicables si le client utilise un service de toute autre manière.

Remarques

[†] Les frais sont en dollars canadiens et entreront en vigueur le 3 mars 2025, sauf indication contraire dans la colonne « Définition de la facturation ».

¹ Des frais mensuels minimaux de 1 000 \$ sont imputables aux adhérents à mandat restreint après le premier trimestre civil de service pour le service NELTC.

² Ces services sont admissibles à un escompte de 20 % au paiement initial.



ANNEXE A
BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT POUR UNE MÊME VILLE

Description des services : Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait pour une même ville sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts dans la même ville.

Transferts de certificat (par enveloppe)	6,15
Nouvelles enveloppes de dépôt (par enveloppe)	1,19
Nouvelles enveloppes de retrait (format papier) (par enveloppe)	sans frais
Frais supplémentaires pour transferts ou dépôts refusés (par enveloppe)	3,99

ENVELOPPES DE TRANSFERT, DE DÉPÔT ET DE RETRAIT INTERURBAINS

Description des services : Les enveloppes de transfert, de dépôt et de retrait interurbains sont soumises par l'intermédiaire de la CDS aux fins de livraison à destination ou en provenance des agents des transferts situés dans d'autres villes où se trouvent des bureaux de la CDS.

Calcul : Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)		
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,11
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,20
Plus les frais par colis	34,70	35,75
Frais minimums par envoi	80,40	92,00

ENVELOPPES POUR LE SERVICE DE MESSAGERIE INTERSUCCURSALES ET LE SERVICE DE LIAISON AVEC NEW YORK

Description des services : Les enveloppes pour le Service de messagerie intersuccursales et le Service de liaison avec New York sont soumises par l'adhérent à un bureau de la CDS aux fins de livraison et de cueillette à un autre bureau de la CDS, à la Depository Trust Company (« DTC ») ou à la Securities Industry Automation Corporation (« SIAC »).



ANNEXE A
BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

Calcul : Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Toronto Montréal Ottawa	New York (DTC/SIAC)	Vancouver Calgary
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)			
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,18	0,19	0,29
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,11
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,17	0,20
Plus les frais par colis	28,65	67,82	29,22
Frais minimums par envoi	70,37	112,49	81,76

SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – SERVICE DE DÉPÔT

Description du service :

Sortant : Le livreur dépose un paquet au bureau de la CDS aux fins de livraison par la Brink's au bureau du destinataire.

Entrant : La Brink's fait la cueillette de l'envoi du paquet chez l'expéditeur et le destinataire en prend livraison à un bureau de la CDS.

Calcul : Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,16	0,21	0,20
Plus les frais par colis	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi	169,13	251,74	168,97	166,66

¹⁶ Tous les prix sont en dollars canadiens. Taxes applicables en sus.

Page 16 de 17



ANNEXE A
BARÈME DE PRIX DES SERVICES DE MESSAGERIE 2026

En vigueur le 1^{er} XXXX 2026

Tous les prix sont sujets à modifications

Remarques :

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

SERVICE DE MESSAGERIE DE GROUPE – LIVRAISON À DOMICILE**Description des services :** Brink's se rend chez l'expéditeur pour cueillir le paquet et le livre au destinataire.**Calcul :** Le montant le plus élevé entre la somme des frais pour responsabilité, des frais reliés au poids et des frais par colis appropriés et les frais minimums.

	Réseau A	Réseau B	Réseau C	Réseau D
				Halifax Saint-Jean (N.-B.) St. John's (T.-N.) Winnipeg Regina Edmonton
	Toronto Montréal Ottawa	New York et autres villes aux États-Unis	Vancouver Calgary	
Frais pour responsabilité (par tranche de 1 000 \$ de valeur déclarée ou d'une portion de celle-ci)				
➤ Catégorie II (articles négociables)	0,19	0,19	0,30	0,30
➤ Catégorie III (articles non négociables ou inscrits)	0,07	0,07	0,12	0,12
Plus les frais reliés au poids (par tranche de 10 grammes ou d'une portion de celle-ci)	0,16	0,16	0,21	0,20
Plus les frais par colis	64,09	133,49	67,32	67,32
Frais minimums par envoi				
Cueillette normale	176,28	248,63	187,16	187,09

Remarques :

1. Les livraisons en provenance ou à destination de certaines villes américaines sont assujetties aux taxes applicables dans certains États des États-Unis.
2. Les livraisons entre des villes d'un même réseau seront facturées au taux indiqué pour ce réseau et les livraisons entre des villes de réseaux différents seront facturées au taux du réseau dont les taux sont les plus élevés.

Veillez faire parvenir toute question à l'équipe de la gestion des relations de la CDS, à l'adresse CDSRelationshipMgmt@tmx.com.

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

8.

Mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière

- 8.1 Avis et communiqués
 - 8.2 Règlementation
 - 8.3 Sanctions administratives pécuniaires
 - 8.4 Décisions de révision
 - 8.5 Annexes et autres renseignements
-

8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

8.2 RÈGLEMENTATION

Aucune information.

8.3 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

8.4 DÉCISIONS DE RÉVISION

Aucune information.

8.5 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Aucune information.

9.

Régimes volontaires d'épargne-retraite

- 9.1 Avis et communiqués
 - 9.2 Réglementation
 - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire
d'épargne-retraite
 - 9.4 Autres décisions
-

9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

10.

Agents d'évaluation du crédit

- 10.1 Avis et communiqués
 - 10.2 Réglementation et lignes directrices
 - 10.3 Désignation à titre d'agent d'évaluation du crédit
 - 10.4 Sanctions administratives
 - 10.5 Autres décisions
-

10.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

10.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

10.3 DÉSIGNATION À TITRE D'AGENT D'ÉVALUATION DU CRÉDIT

Aucune information.

10.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

10.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.